



Schéma directeur agricole de Marseille Provence métropole

3 juillet 2015

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| PREAMBULE | 3 |
| INTRODUCTION..... | 5 |
| 1 CONTEXTE ET OBJET DE LA DEMARCHE..... | 6 |
| 2 EVOLUTIONS DE L'AGRICULTURE, ANALYSE ET PROPOSITIONS EN FAVEUR D'UNE AGRICULTURE DURABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE | 7 |
| 2.1 METHODOLOGIE..... | 7 |
| 2.2 QUATRE TERRITOIRES AGRICOLES ONT ETE IDENTIFIEES SUR MPM | 8 |
| 2.2.1 <i>Au Nord Ouest</i> | <i>8</i> |
| 2.2.2 <i>Le secteur Centre</i> | <i>10</i> |
| 2.2.3 <i>Cassis et Roquefort la Bédoule</i> | <i>12</i> |
| 2.2.4 <i>La Ciotat, Gémenos et Ceyreste.....</i> | <i>14</i> |
| 2.3 SYNTHESE : UNE AGRICULTURE PERIURBAINE FRAGILISEE..... | 16 |
| 2.3.1 <i>Le SCOT et les documents d'urbanisme pérennisent les espaces agricoles.....</i> | <i>16</i> |
| 2.3.2 <i>L'évolution des surfaces agricoles reflète la forte pression foncière.....</i> | <i>16</i> |
| 2.3.3 <i>Des liens forts entre agriculture et environnement.....</i> | <i>18</i> |
| 2.3.4 <i>Un important bassin de consommation qui offre des perspectives de développement.....</i> | <i>19</i> |
| 3 PRESENTATION DES ACTIONS EN FONCTION DES AXES STRATEGIQUES ET DES ENJEUX..... | 21 |
| 3.1 AXE 1 : STRATEGIQUES ET A FORT POTENTIEL, LES ESPACES AGRICOLES SONT AFFICHES ET RECONNUS | 22 |
| 3.2 AXE 2 : LA POLITIQUE FONCIERE GARANTIT LA VOCATION DES ESPACES AGRICOLES..... | 29 |
| 3.3 AXE 3 : L'AGRICULTURE DURABLE EST UN ELEMENT DU CADRE DE VIE, SUPPORT DE LA BIODIVERSITE | 39 |
| 3.4 AXE 4 : L'AGRICULTURE DE PROXIMITE, INNOVANTE ET COMPETITIVE REpond AUX ATTENTES DES CONSOMMATEURS EN PRODUITS ALIMENTAIRES DE QUALITE..... | 47 |
| 3.5 AXE 5 : LES ACTEURS DU TERRITOIRE SONT SENSIBILISES A L'AGRICULTURE ET A SES ENJEUX PAR UNE BONNE COMMUNICATION | 60 |
| 3.6 AUTRES ACTIONS | 70 |
| 4 ETAPES DE VALIDATION DE LA DEMARCHE | 71 |

Préambule :

C'est lorsque les études du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM) ont été suffisamment avancées que tous les partenaires, experts, institutionnels ont pris conscience d'un inquiétant : l'agriculture n'occupait plus désormais que 3% de l'espace communautaire.

En effet, en l'absence de Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (à l'exception de celui de la Côte Bleue), les révisions successives des Plans d'Occupation des Sols (POS) et l'élaboration des premiers Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), jamais concertés au niveau intercommunal, se faisaient à coups de déclassements de dizaines d'hectares agricoles (et naturels). Insidieusement, ici comme ailleurs en France, la consommation d'espace et l'étalement urbain avaient fait leur œuvre.

Notre agriculture, pourtant si intimement liée à la sociologie et à la physionomie de notre territoire, était bel et bien menacée de disparition.

Alors, les élus de MPM ont choisi de réagir vite : le SCOT est désormais approuvé, depuis juin 2012 et l'une de ses prescriptions les plus emblématiques repose sur la préservation de l'espace agricole existant, pour le très long terme. Elle marque la fin d'un modèle d'urbanisation, celui de l'étalement urbain.

C'est ainsi que s'est immédiatement engagé entre partenaires, désormais bien convaincus, un travail approfondi au travers de l'élaboration des PLU. Déjà, plusieurs révisions ont abouti à l'augmentation des surfaces des zones agricoles : Gignac-la-Nerthe, Plan-de-Cuques, Septèmes-les-Vallons, Marseille... Partout ailleurs, elles ont été au moins maintenues, et de nombreux déclassements envisagés ont finalement été abandonnés par les élus.

En définitive, la problématique du maintien, voire de l'extension, de l'espace agricole protégé de la Communauté urbaine est devenue une « ardente obligation » pour tous les responsables locaux.

Pourquoi ?

- Parce que l'agriculture est une composante majeure de notre cadre de vie, le grignotage ininterrompu de ses surfaces aurait des conséquences inacceptables et irréversibles à court au moyen terme.

En effet, l'agriculture gère l'espace, entretient nos paysages et les coupures d'urbanisation au bénéfice de tous et gratuitement pour la collectivité, tout en produisant des richesses, aux portes d'une agglomération millionnaire, parfois au sein même de la ville. Elle fait partie des structures urbaines, en les révélant et en les rendant lisibles. Sa préservation correspond à notre volonté de mettre en place une autre gestion de l'aménagement du territoire, économe d'espace et respectueuse de l'environnement.

- Parce que les exploitants agricoles doivent devenir des acteurs à associer dans l'aménagement du territoire. Et pour ce faire, les aider dans la poursuite et la reconnaissance de leurs activités dans les mutations que l'agriculture subit dans le contexte de concurrence actuel. Mettre également à leur disposition les moyens techniques et fonciers dont ils ont besoin : au travers de ces démarches, nous considérons les agriculteurs comme des acteurs du développement économique, social et nous voulons leur donner la capacité de travailler dans les meilleures conditions possibles, dans ce contexte très urbain.

L'agriculture marseillaise bénéficie de tous les atouts. On peut tout produire dans l'espace communautaire, ce qui est exceptionnel et n'a pas d'équivalent dans notre pays, grâce à d'excellentes terres, au climat et à un marché de consommation à portée de main (un million de consommateurs potentiels) : viticulture d'exception, bénéficiant de la plus ancienne AOC

de France (Cassis), oléiculture elle aussi dotée d'une AOC, légumes de primeur variés, céréales, horticulture et pépinières, ainsi qu'un élevage traditionnellement sylvopastoral dont la race emblématique reconnue (Chèvre du Rove) permet d'élaborer des produits sans équivalent.

Tout produire, faire de la qualité et bénéficier de la proximité de la ville : ces conditions doivent être valorisées, et notre politique doit les conforter.

Ainsi, plusieurs démarches ont été menées. Dès le 17 décembre 2007, le Conseil Communautaire a approuvé « le principe de la mise en œuvre d'actions en faveur du maintien d'une agriculture durable (...) pour répondre aux attentes de l'ensemble des acteurs locaux (agriculteurs et gestionnaires de l'espace) d'une part, pour résoudre les problèmes identifiés, et d'autre part pour favoriser la pérennisation et le développement agricole ».

Le 25 mars 2010, elle délibérait pour approuver la Convention d'Intervention Foncière passée avec la SAFER, et le 26 mars 2012, cette convention était améliorée pour être convertie en une Convention d'Aménagement Rural, impliquant une animation foncière sur l'ensemble du territoire communautaire.

Depuis plusieurs années, donc, MPM s'est concrètement engagée en mettant en place les premiers instruments de la « boîte à outils » indispensables pour contribuer à l'exécution de ce projet cohérent pour tous les sites agricoles de l'espace communautaire, en prenant en considération pour chacun les problèmes qui peuvent s'y poser. Plusieurs réalisations en témoignent déjà et de nombreux projets existent.

C'est au souci d'aller toujours plus loin dans l'affirmation des principes et des instruments en faveur du maintien et du développement de l'agriculture, dans la définition d'objectifs partagés et dans la mise en place d'instruments complémentaires à ceux déjà installés et approuvés, que répond notre Schéma Directeur Agricole Communautaire.

Il se fixe pour objectifs :

- d'assurer une vraie pérennisation de l'espace agricole dans la Communauté urbaine ;
- de poursuivre et d'approfondir encore la politique foncière garantissant aux exploitants jeunes, installés ou nouveaux venus, leur place dans l'accès au foncier, en développant également des instruments réglementaires leur garantissant la pérennité dont ils ont besoin pour investir ;
- d'aider par tous moyens au maintien et au développement d'une agriculture durable, de qualité, respectueuse de l'environnement et qui répond aux attentes des consommateurs de la Communauté ;
- de favoriser l'émergence des formes d'agriculture innovante, avec un soutien aux exploitants sur la connaissance et l'apprentissage des techniques nouvelles de production ;
- d'améliorer la compréhension du lien entre l'agriculture et le territoire, en aidant les exploitants à mieux se faire connaître et les habitants de MPM à se re-familiariser avec les terroirs auxquels ils appartiennent.

Notre agriculture doit être regardée comme un fleuron : elle doit être préservée, encouragée, modernisée dans toute sa diversité, qui constitue sa richesse.

Les exploitants agricoles doivent être considérés comme des partenaires économiques à part entière, et être aidés en tant que tels.

Ainsi, l'agriculture continuera à contribuer au développement économique de MPM, à son rayonnement et à assurer la cohérence de son tissu urbain et rural.

C'est là toute l'ambition de notre Schéma Directeur Agricole Communautaire .

Introduction

Convaincre mieux que contraindre pourrait être la devise mise en œuvre ces dernières années pour protéger les derniers espaces agricoles de Marseille Provence Métropole.

Après le constat alarmant de voir disparaître définitivement les derniers hectares de zones agricoles, la Communauté urbaine a fait le choix de les préserver de manière durable à travers les documents d'urbanisme (SCOT, PLU et aujourd'hui PLUi) dont elle a la gestion avec les communes, mais aussi grâce à la mise en œuvre d'une politique partenariale d'intervention foncière.

Au fil des années, la problématique agricole a trouvé sa place dans le travail entre les élus et au sein de l'administration communautaire. Particulièrement ces cinq dernières années, de nombreuses initiatives ont été entreprises, notamment dans le domaine du développement économique agricole.

Rappelons que c'est par la question foncière que MPM est compétente dans ce domaine. Des outils commencent à être efficaces tels que la convention d'intervention foncière et la convention d'aménagement rural conclues avec la SAFER, qui aident à construire des projets concrets.

En effet, une des leçons à retenir est qu'en agriculture, le zonage protecteur ne suffit pas et qu'il doit s'articuler à un projet vivant, producteur de richesses même modestes, afin que l'agriculture cesse d'être le maillon faible de l'aménagement du territoire et le réservoir de foncier pour tout le reste.

Les évolutions institutionnelles en cours dans les Bouches-du-Rhône, grand département maraîcher et horticole, ne devront en aucun cas faire baisser la garde sur les avancées obtenues sur le territoire de MPM, y compris sur Marseille. Dans tous les cas, la nécessité de préserver nos terres agricoles, ne fussent-elles que de 3%, doit s'imposer.

L'agriculture doit être maintenue sur notre territoire pour les différentes fonctions qu'elle nous offre. Avec des produits de qualité, avec une intervention directe sur notre cadre de vie, elle est aujourd'hui un des enjeux majeurs pour notre agglomération urbaine polycentrique.

L'agriculture urbaine et périurbaine, si elle intègre manifestement une dimension militante, a besoin pour réussir de s'appuyer sur les deux piliers que sont la maîtrise foncière et le développement économique.

1 Contexte et objet de la démarche

L'agriculture sur le territoire de MPM bénéficie de nombreux atouts : climats, potentialités agronomiques, réseaux d'irrigation développés en plaine, proximité d'un important bassin de consommation... Même s'ils ne représentent plus que 3 % du territoire, les espaces agricoles sur MPM remplissent différents rôles essentiels :

- ✓ participation à l'économie du territoire
- ✓ maintien du cadre et de la qualité de vie
- ✓ participation à l'équilibre et à la vie des territoires
- ✓ gestion des espaces naturels
- ✓ maintien des paysages et des espaces ouverts
- ✓ lutte contre l'incendie
- ✓ participation à l'autonomie alimentaire de la région

Conscient de ces atouts et des enjeux liés à la pérennisation des espaces agricoles, Marseille Provence Métropole a déjà engagé plusieurs actions en faveur de l'agriculture et affiche la volonté de préserver ces espaces dans le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).

La mise en place d'un Schéma Directeur Agricole Communautaire a pour but de coordonner l'ensemble des actions visant à :

- conserver voire développer le potentiel agricole du territoire de MPM et toutes les fonctions que remplit l'agriculture, essentielles à l'équilibre de ce territoire
- aller vers une agriculture dynamique (des exploitants qui ont des projets, qui se développent, de nouveaux exploitants qui s'installent)
- aller vers une agriculture durable, innovante, en phase avec les attentes de la société.

Pour élaborer ce SDAC, MPM et la Chambre d'agriculture ont signé une convention de partenariat. La première étape vise à synthétiser les analyses et diagnostics précédemment réalisés sur le territoire et à actualiser cet état des lieux par la rencontre d'acteurs du territoire, qui par la mise en place de projets ou d'actions, agissent ou sont susceptibles d'agir pour l'agriculture.

Ce premier travail a permis d'identifier cinq axes stratégiques qui sont inscrits dans le SDAC et de les décliner en enjeux.

La deuxième étape vise à proposer des actions concrètes pour répondre à chacun des enjeux dans le cadre des cinq axes stratégiques identifiés

2 Evolutions de l'agriculture, analyse et propositions en faveur d'une agriculture durable sur le territoire de la Communauté Urbaine

L'agriculture sur MPM en quelques chiffres

Un potentiel agricole cultivable qui représente 3 % du territoire :

- 1 340 ha cultivés
- 553 ha de potentiel supplémentaire mobilisable

Un potentiel sylvopastoral de 5 144 ha :

- 2 604 ha de parcours déjà valorisés
- Un potentiel supplémentaire de 2 540 ha

2 522 ha classés en zone agricole dans les documents d'urbanisme communaux (en 2013)

130 exploitations professionnelles et 181 exploitants (dont 36 doubles actifs)

332 emplois (en équivalent temps plein)

2.1 Méthodologie

Cette première partie est essentiellement basée sur le diagnostic réalisé en 2005 par la Chambre d'agriculture à la demande de MPM et sur les résultats du diagnostic des potentialités sylvopastorales réalisé en 2009 et 2010 par la Chambre d'agriculture et le CERPAM.

Sauf précision contraire, les données chiffrées présentées dans ce rapport viennent du diagnostic agricole réalisé en 2005.

La rencontre d'acteurs du territoire ainsi que le Recensement Général Agricole de 2010 ont permis d'actualiser certaines de ces données et d'illustrer les tendances perçues sur le territoire.

Cette première partie a été présentée au comité de pilotage du SDAC le 25 mars 2013.

Diagnostic agricole Chambre d'agriculture et Recensement Général Agricole : une différence de méthodologie

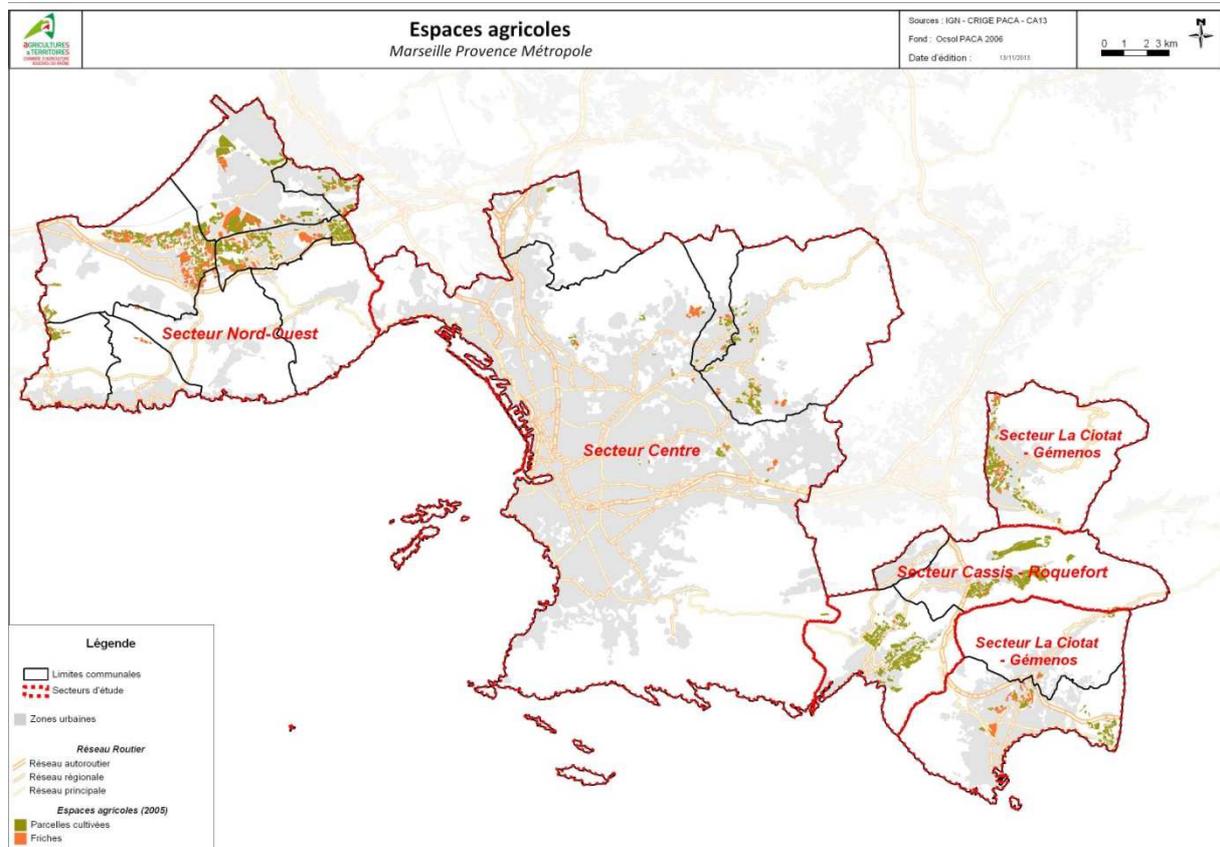
Le diagnostic agricole réalisé en 2005 par la Chambre d'agriculture est basé sur l'enquête des exploitants professionnels qui ont tout ou partie de leur exploitation sur le territoire de MPM et ce que leur siège d'exploitation soit ou non sur l'une des communes de MPM.

Le Recensement Général Agricole est basé sur l'enquête de tous les exploitants agricoles (professionnels ou non). Les données d'une exploitation sont rattachées à la commune du siège d'exploitation (*les surfaces cultivées peuvent être situées sur une autre commune¹*). Le Recensement a lieu de façon périodique : 1970, 1979, 1988, 2000, 2010, ce qui permet d'illustrer les évolutions que connaît l'agriculture sur le territoire malgré les précautions à prendre dans l'analyse des données (*sur le profil des personnes enquêtées et sur la localisation des données*).

¹ En 2000 et 2010, la DRAAF PACA avait découpé la région en « géoterroirs » et avait retraité les données de chaque exploitation en les rattachant au géoterroir où se situait la majorité des terres exploitées. Ce découpage n'a cependant pas pu être utilisé dans ce rapport, les limites des géoterroirs étant trop éloignées des limites du territoire de MPM.

2.2 Quatre territoires agricoles ont été identifiés sur MPM

Les quatre territoires agricoles identifiés sont présentés dans la carte ci-après.



2.2.1 Au Nord Ouest

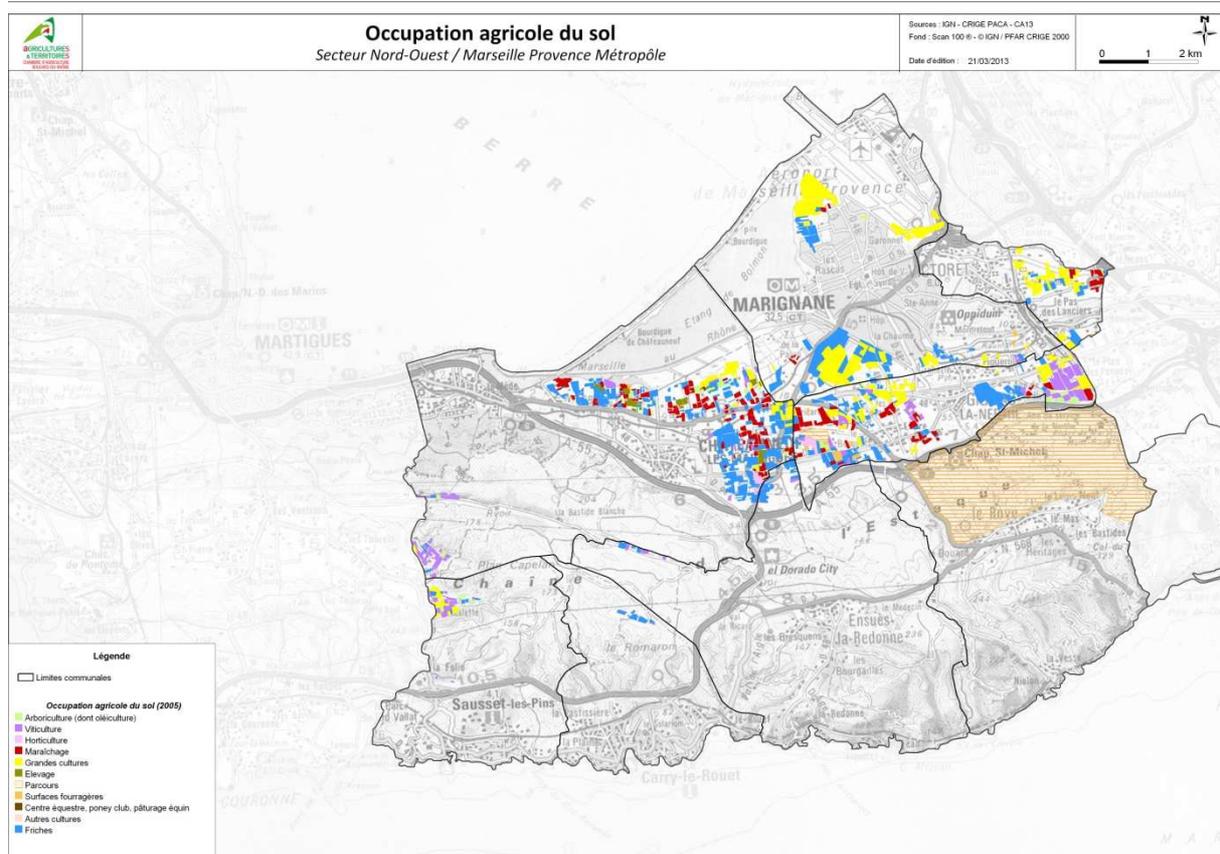
Les bonnes potentialités agronomiques, la présence d'un réseau d'irrigation développé en plaine, l'existence de secteurs agricoles conséquents et cohérents (*qui pourrait par exemple permettre l'émergence de projets collectifs*) sont les principaux atouts de ce territoire.

En 2005, 58 exploitations ont été recensées, ce qui représentait 167 emplois en équivalent temps plein et une surface cultivée de 640 ha. Les productions sont variées même si trois orientations dominent :

- le maraîchage
 - o les exploitations sont de petite taille mais nombreuses (*20 exploitations qui cultivent 83 ha*)
 - o 42 % de la production étaient écoulés en 2005 sur le MIN des Arnavaux et 33 % en vente directe,
 - o Quelques exploitations, spécialisées sur 1 ou 2 productions, écoulent leurs productions vers la grande distribution, des grossistes ou des expéditeurs
- la viticulture
 - o une partie des surfaces bénéficie de l'AOC « Coteaux d'Aix en Provence » (*38 ha sur 112 ha en 2005*)
 - o l'essentiel de la production est destinée à la Cave coopérative « La Venise Provençale », située à Saint Julien les Martigues
- les grandes cultures, représentent 41 % des surfaces, soit 262 ha, elles sont produites essentiellement en complément d'une autre production (*vignes, élevage,...*)

Schéma directeur agricole de Marseille Provence Métropole

D'autres types de productions sont bien présents : pépinières, élevage caprin et ovin (*dont la commercialisation est orientée vers les circuits courts*), élevage bovin, de gibier,...



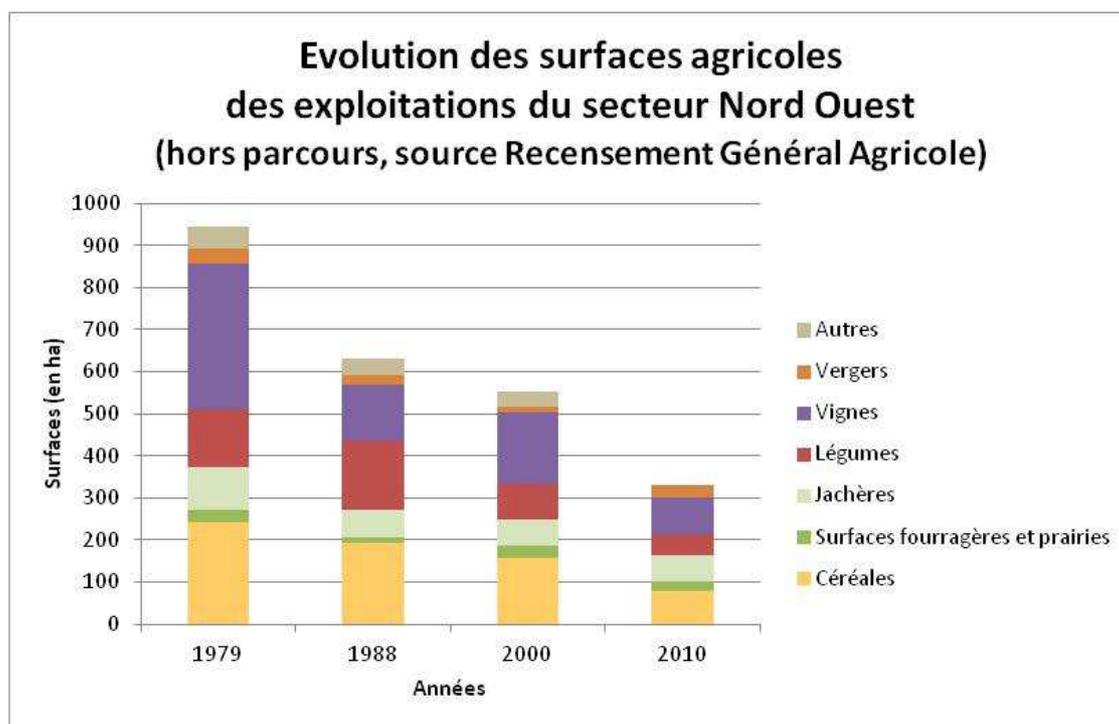
Les tendances observées : une évolution des productions

Au fil des ans, le potentiel agricole cultivé a diminué de façon très importante : entre 1979 et 2010, cette baisse représente 65 % des surfaces, une grande partie de ces surfaces évoluant vers des friches. Ainsi, en 2005, 33 % du potentiel étaient en friches.

Le paysage agricole évolue également. Dans les secteurs de plaine, on observe une diminution des surfaces viticoles et une augmentation des surfaces de céréales et de fourrage. Les surfaces maraîchères baissent également, dans une moindre mesure. C'est une conséquence des difficultés économiques ressenties par les exploitations maraîchères ou horticolas. Mais c'est aussi une conséquence visible de la forte pression foncière qui s'exerce sur les espaces agricoles : la non pérennité de l'accès au foncier conduit les exploitants à implanter des cultures annuelles.

Cette tendance observée sur le terrain est confirmée par les données du Recensement Général Agricole : la part des surfaces en fourrage, prairies, céréales, jachères cultivées par les exploitations de ce secteur est passée de 39 % en 1979 à 49 % en 2010. Dans le même temps, les surfaces viticoles ont diminué de 37 à 27 %. Les surfaces de légumes représentent, en 1979 comme en 2010, 15 % des surfaces après avoir représentées jusqu'à 26 % des surfaces en 1988.

Dans les secteurs de massif, les surfaces en vignes restent plus stables et les surfaces dévolues à l'élevage augmentent.



Les problèmes identifiés

La précarité du foncier, le mitage des secteurs de plaine, la concurrence avec des activités non agricoles constituent la principale difficulté de ce territoire et freinent le développement de l'agriculture.

La remobilisation du foncier apparaît comme un enjeu prioritaire pour permettre au secteur de redevenir un secteur agricole dynamique. Cette re-mobilisation permettra également de diminuer les risques incendies dont les effets se sont fait particulièrement ressentir à l'été 2013 sur les secteurs de plaine.

La pression des risques incendie est importante sur les secteurs de massif. La présence de zones cultivées en bord ou en cœur de massif ou le développement du sylvopastoralisme sont 2 moyens de diminuer ces risques.

En ce sens, un projet d'installation d'un élevage caprin dans le secteur du Vallon de Valtrède est en cours d'élaboration. La Communauté Urbaine a déjà acquis le foncier permettant la construction d'une bergerie communautaire et a identifié l'élevage qui pourrait s'y installer. Sur la commune de Sausset les Pins, également fortement concernée par les risques incendies, une étude réalisée en 2011 par la Chambre d'agriculture a permis d'identifier un potentiel de remise en culture intéressant dans quatre secteurs anciennement agricoles.

2.2.2 Le secteur Centre

Bénéficiant de bonnes potentialités agronomiques et pour partie d'un accès à un réseau collectif à l'irrigation (*via la Société des Eaux de Marseille - en gravitaire*), les espaces agricoles de ce secteur ont cependant fortement diminué, gagnés peu à peu par l'urbanisation. L'agriculture est encore présente sur des secteurs de petite taille répartis sur l'ensemble de ce territoire et intégrés dans le maillage urbain.

En 2005, l'agriculture représentait 123 ha cultivés, 31 exploitations et 55 emplois en équivalent temps plein.

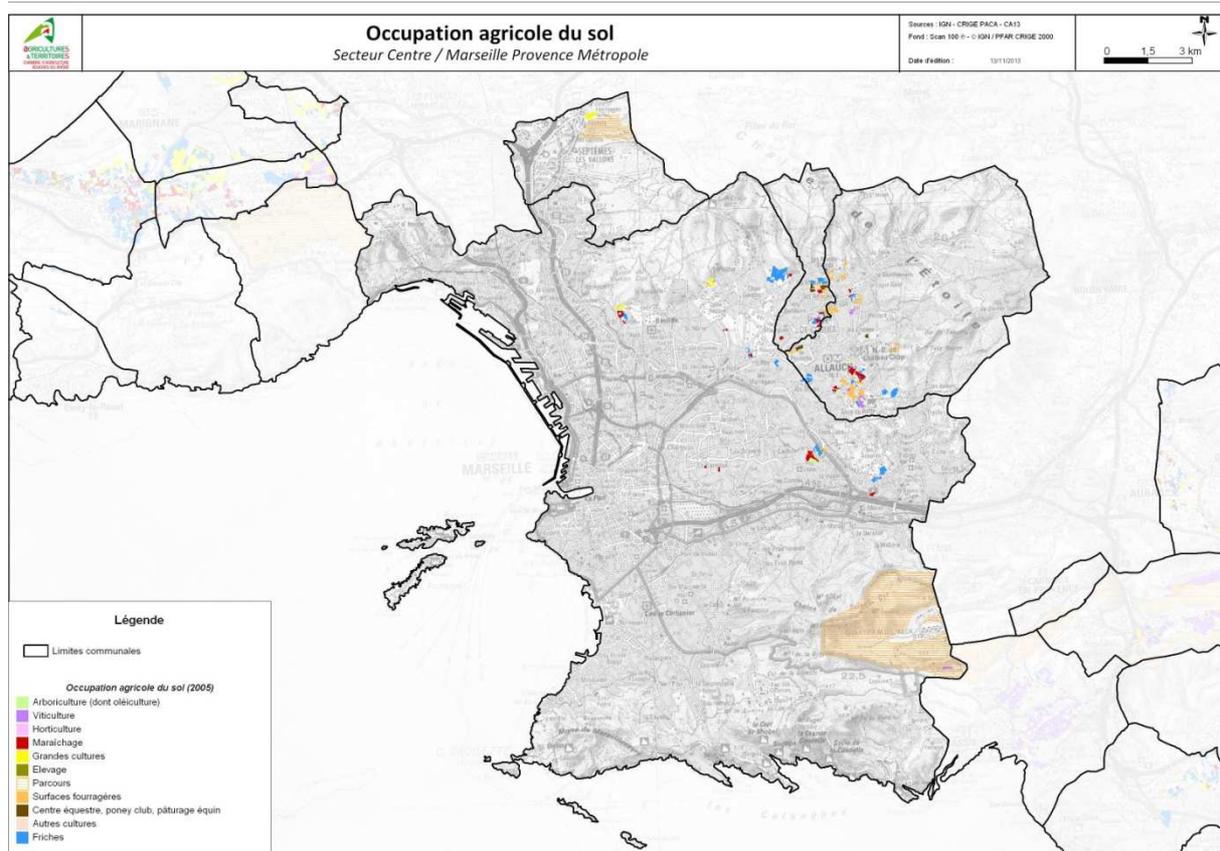
Les exploitations maraîchères sont dominantes, même si, en termes de surface, les productions fourragères sont majoritaires (45 % des surfaces alors que les surfaces maraîchères représentent 29 %).

Schéma directeur agricole de Marseille Provence Métropole

La commercialisation des productions maraîchères se fait majoritairement sur le carreau du MIN des Arnavaux (77 % de la production), la vente directe était en 2005 peu développée.

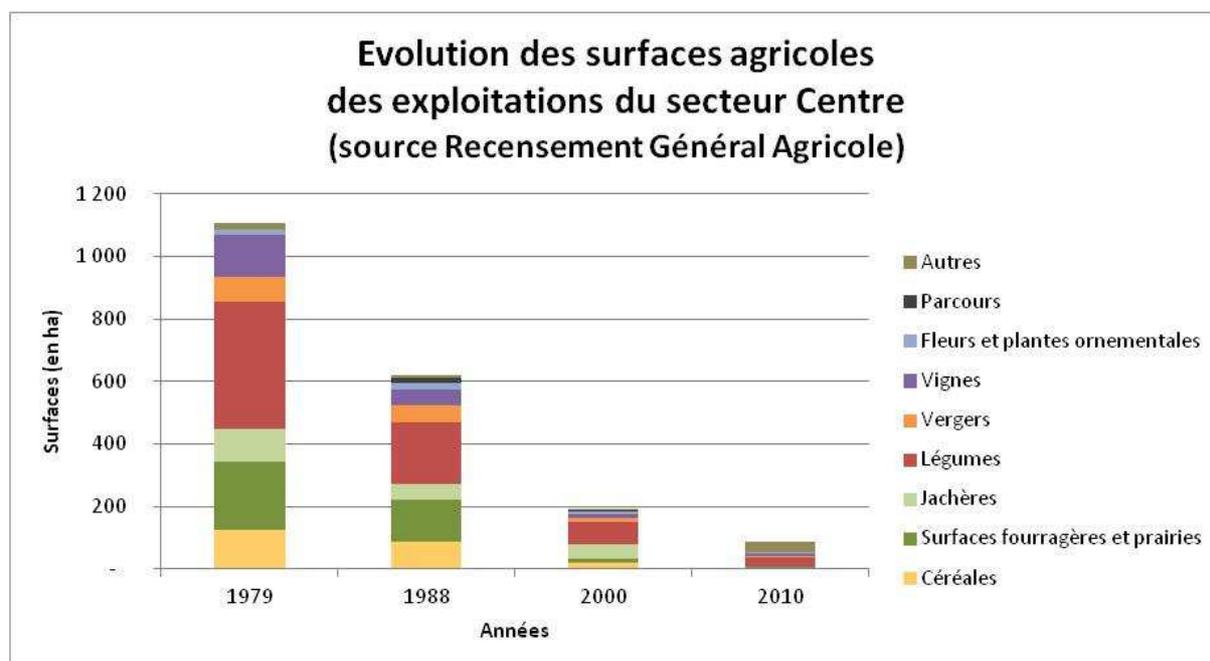
Particularité de ce secteur, la commune de Marseille gère 3 fermes pédagogiques. Il s'agit de véritables exploitations agricoles qui produisent et qui vendent leur production. Leur fonction est cependant principalement pédagogique. L'accès à ces fermes est réservé, sur rendez-vous exclusivement, aux scolaires accompagnés de leurs enseignants et aux groupes encadrés (*centres aérés, instituts médicaux pédagogiques, etc ...*).

Sur le secteur des massifs, l'élevage (*ovin et caprin*) est présent et pourrait être développé.



Les tendances observées

La baisse des surfaces agricoles a été rapide et très forte entre 1979 et 2010. Gagnée par l'urbanisation, la production agricole s'est déplacée vers d'autres secteurs, plus éloignés de Marseille. Cette baisse s'est accompagnée d'un changement de productions autour de Marseille : la part de cultures fourragères a augmenté (*ce qui est dû à l'augmentation du nombre de centres équestres, notamment sur Allauch et Plan de Cuques et à la précarisation du foncier*).



Les problèmes identifiés

La pérennisation des derniers espaces agricoles apparaît comme une réelle problématique sur ce secteur. Ces espaces sont reconnus comme essentiels pour permettre la respiration de la trame urbaine. En ce sens, lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, MARSEILLE a choisi de conforter sa zone agricole sur des secteurs encore préservés bénéficiant de réelles potentialités agricoles.

2.2.3 Cassis et Roquefort la Bédoule

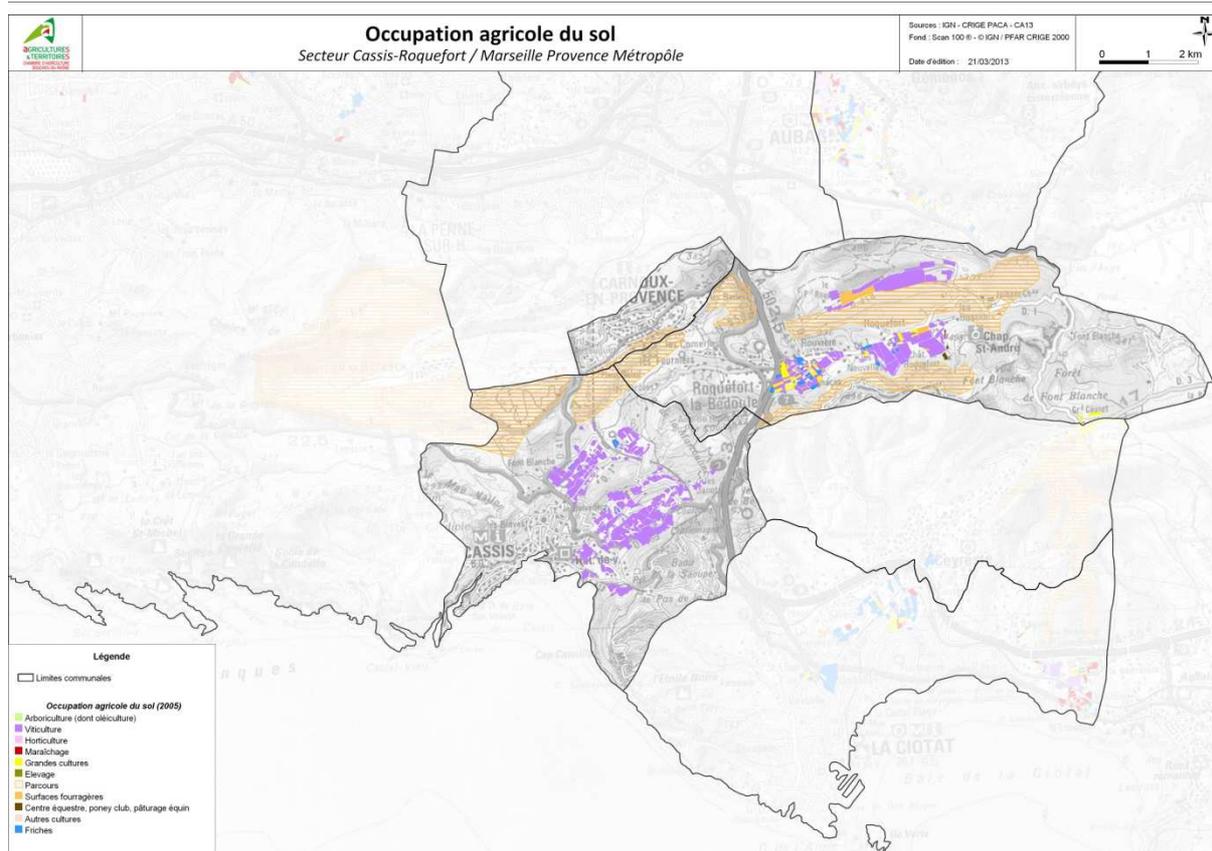
Le secteur est marqué par la dominance de la vigne : la qualité du terroir est reconnue par deux AOC viticoles : l'AOC Cassis (*sur la commune de Cassis*) et l'AOC Côtes de Provence (*sur la commune de Roquefort la Bédoule*).

L'agriculture y permet l'entretien de paysages emblématiques qui participent « fortement à l'image de la Provence méditerranéenne » (*source Charte du Parc National des Calanques, volume 1*).

En 2005, 19 exploitations ont été recensées, pour 390 ha de surfaces cultivées et 78 emplois en équivalent temps plein.

Les vignes sont majoritaires : en 2005, elles représentaient 88 % des surfaces.

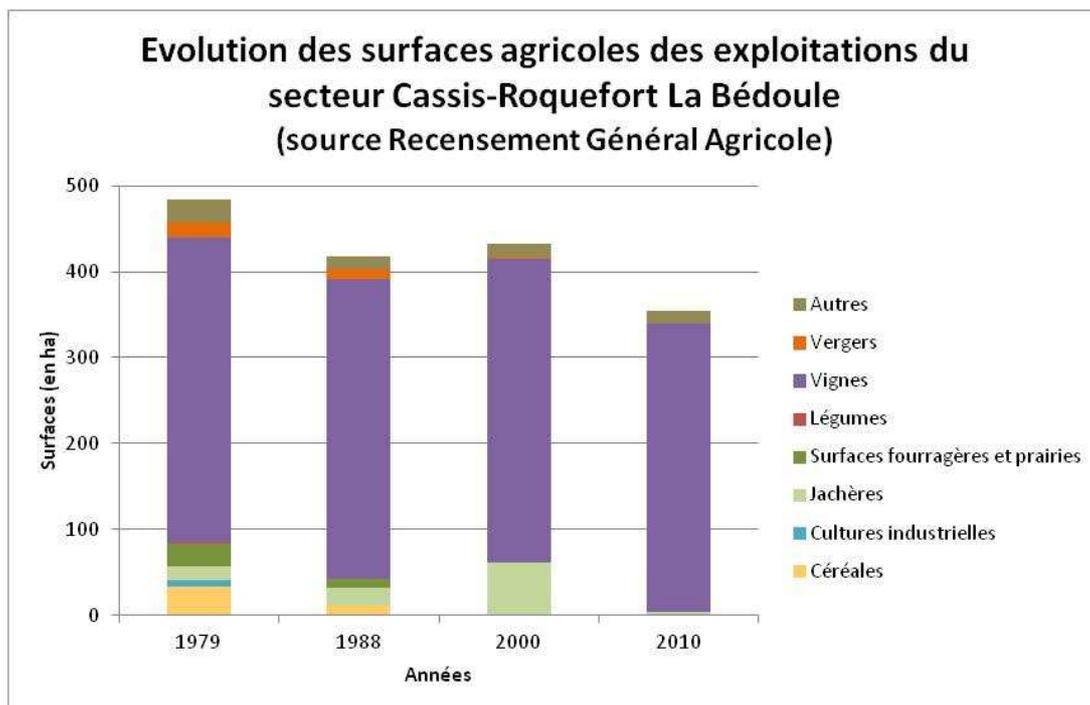
Schéma directeur agricole de Marseille Provence Métropole



La production est vinifiée et commercialisée soit par la Cave Coopérative de Roquefort la Bédoule (25 % de la production en 2005) soit en cave particulière. Les circuits courts (vente au caveau, restaurateurs) constituent les principaux débouchés.

Les tendances observées :

Les surfaces en vignes sont globalement stables et majoritaires :



Cependant, on note une baisse des surfaces sur Roquefort la Bédoule (-15 % entre 1979 et 2010) qui fragilise la cave coopérative : celle-ci souffre d'un manque de renouvellement des coopérateurs et connaît des difficultés suite à un violent épisode de grêle en 2012 qui a détruit une grande partie de la récolte des coopérateurs.

Sur la commune de Cassis, bénéficiant du dynamisme d'une AOC prestigieuse, les surfaces en vignes augmentent (+ 5 % entre 1988 et 2010 des surfaces de vignes, + 19 % si l'on considère uniquement les surfaces en AOC).

Les problèmes identifiés

La pérennité économique de l'outil coopératif constitue une préoccupation importante pour assurer le maintien des exploitations et des surfaces agricoles qui lui sont liées. Elle passe par une réflexion sur cet outil et sur la transmission des surfaces cultivées ou par la mobilisation de nouvelles surfaces.

Sur Cassis, le dynamisme de l'AOC permet d'envisager une extension du vignoble, projet déjà étudié et ayant conduit au repérage de terres ayant le potentiel nécessaire.

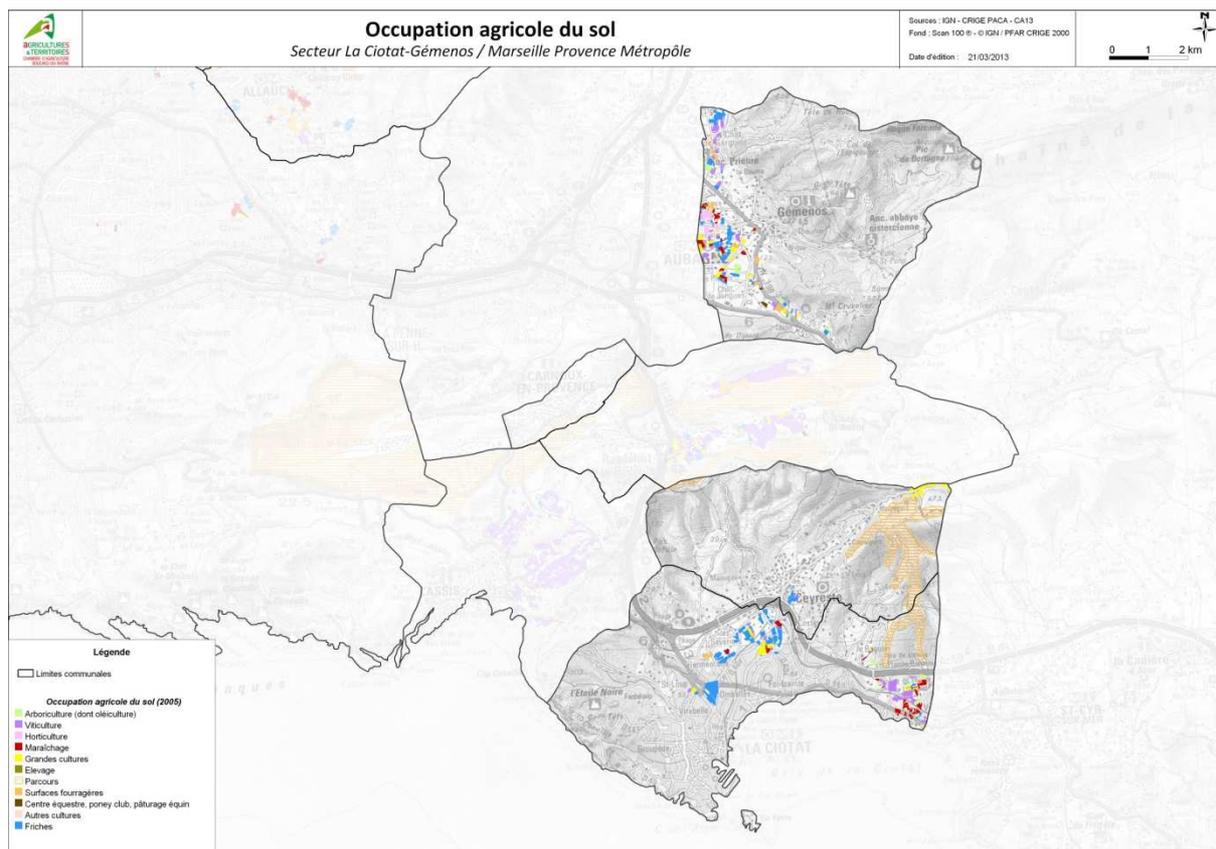
2.2.4 La Ciotat, Gémenos et Ceyreste

Sur ce secteur également, l'urbanisation a grignoté les espaces agricoles. En 2005, l'agriculture représentait 22 exploitations, 32 emplois en équivalent temps plein et une surface cultivée de 208 ha. Ce secteur est marqué par la précarisation du foncier (1/3 des surfaces cultivées le sont de façon précaire), et l'importance des friches (98 ha).

Les exploitations maraîchères, plus que sur les autres secteurs, sont tournées vers les circuits courts, profitant de la demande importante des consommateurs en produits locaux : cela représentait jusqu'à 74 % des volumes pour les exploitations de La Ciotat en 2005. Vente à la ferme et marchés locaux étaient alors les principaux modes de vente. Depuis, d'autres formes de vente, comme la commercialisation en paniers, se sont développées.

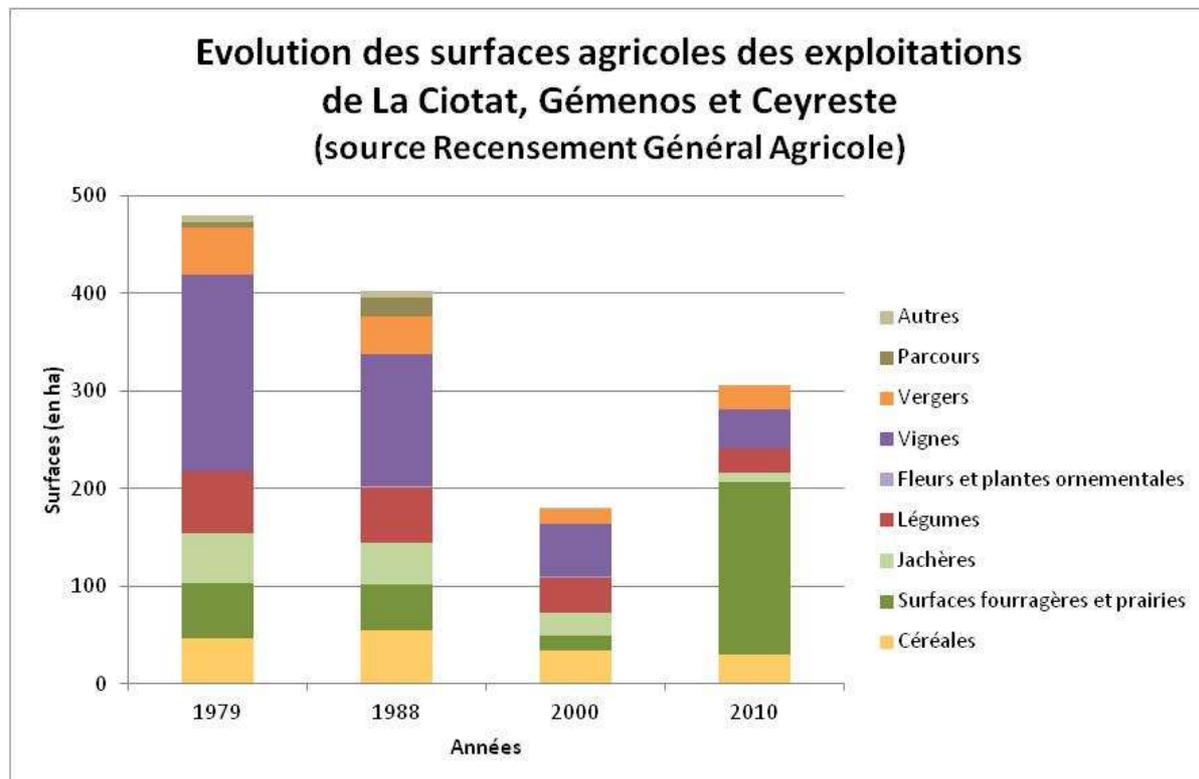
D'autres productions sont présentes : production fruitière (souvent en complément du maraîchage), oléiculture, viticulture (production destinée à la cave coopérative d'Auriol pour les exploitations de Gémenos et à la cave coopérative de Roquefort la Bédoule pour celle de la Ciotat), grandes cultures, élevages caprins et ovins,...

Schéma directeur agricole de Marseille Provence Métropole



Les tendances observées

La viticulture a peu à peu laissé la place aux cultures annuelles (*fourrage, céréales*), qui marquent le développement d'activités d'élevage (ovin, caprin) et surtout le développement de centres équestres (*plus particulièrement sur Gémenos*). De même, le maraîchage a connu une forte régression.



Les problèmes identifiés

L'accès au foncier est la principale problématique de ce secteur. Le développement de l'agriculture est en effet freiné par la précarisation du foncier. La présence d'un potentiel important de développement et la demande de porteurs de projet souhaitant s'installer en agriculture renforce l'importance de ce problème.

2.3 Synthèse : une agriculture périurbaine fragilisée

2.3.1 Le SCOT et les documents d'urbanisme pérennisent les espaces agricoles

Les espaces agricoles de MPM font face à une forte pression urbaine, ce qui, sans visibilité sur la pérennité de ces espaces, peut fragiliser les exploitations existantes (*en freinant les possibilités de s'agrandir, l'envie de mettre en place de nouveaux projets*) et bloquer les projets d'installation.

Conscient des enjeux liés à la pérennisation des espaces agricoles, MPM a inscrit dans son Schéma de Cohérence Territoire (*approuvé en juillet 2012*) la volonté de préserver de façon absolue les espaces agricoles au sens réglementaire du terme (*espaces classés en zone agricole aux documents d'urbanisme actuels, soit 2 528 ha*).

Dans le même temps, plusieurs communes ont adopté un Plan Local d'Urbanisme (*document faisant suite au Plan d'Occupation des Sols*). A cette occasion, suite aux réflexions qui ont eu lieu lors de l'élaboration du SCOT et à une prise de conscience collective du risque de la disparition à terme des dernières terres agricoles, les zones agricoles ont pu être maintenues voire augmentées. Sur Marseille, dans le PLU approuvé en juin 2013, en dehors des zones agricoles (*dont la surface a augmenté*), certains terrains ont pu être protégés au titre de l'article L 123-1-5-9 du Code de l'Urbanisme qui permet de « localiser dans les zones urbaines les terrains cultivés à protéger et inconstructibles ».

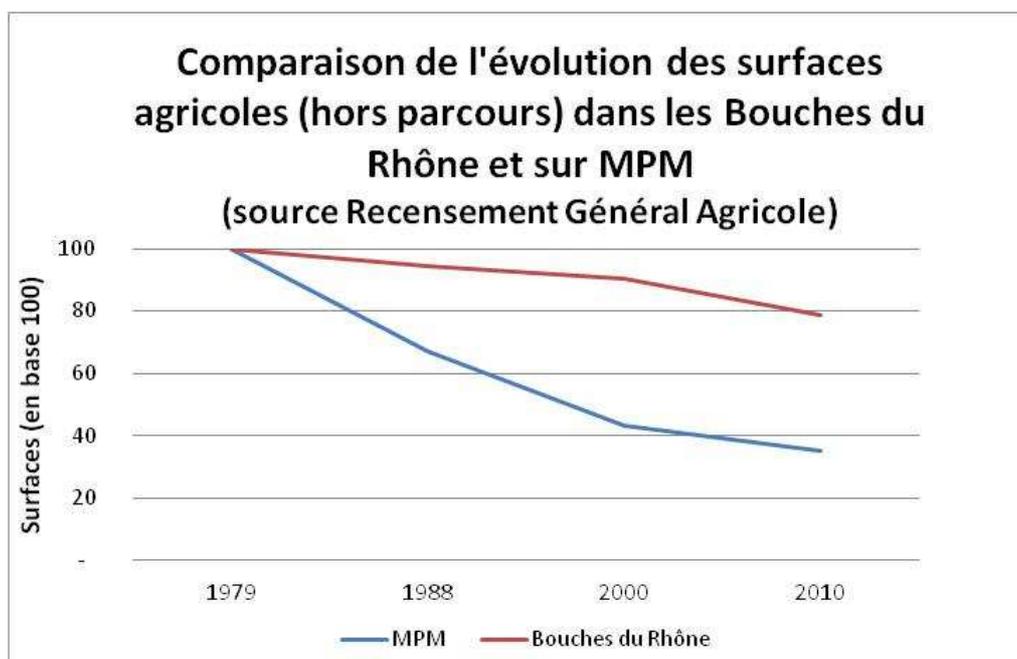
Alors que les zones agricoles, au sens réglementaire, représentaient 3 % du territoire en 2006, elles représentent, en 2013, 4 % du territoire. Cette dynamique est favorable à la mise en place de projets de développement de la part des exploitations.

2.3.2 L'évolution des surfaces agricoles reflète la forte pression foncière

La pression foncière, marquée sur le territoire, freine le développement des exploitations et explique en partie la baisse des surfaces agricoles cultivées et l'importance des friches.

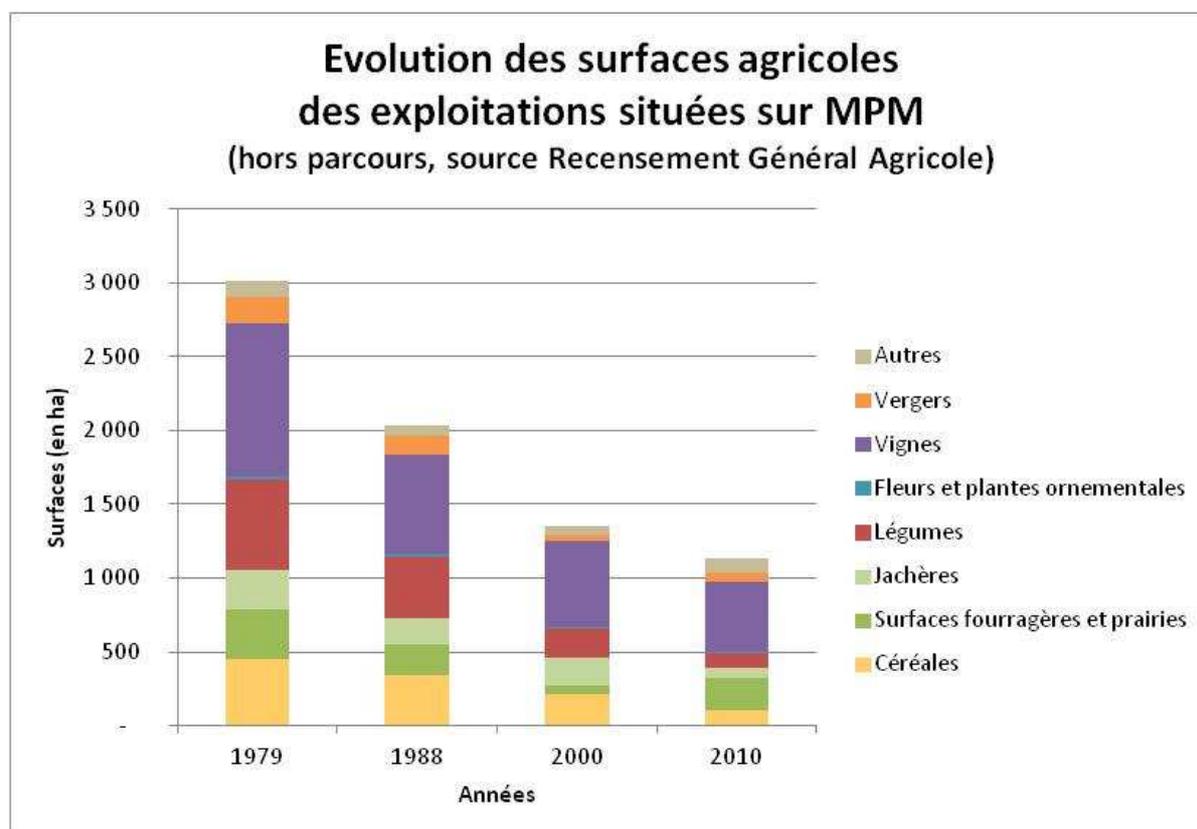
La baisse des surfaces est plus importante sur MPM que sur le reste du département.

Ainsi, 60 % des terres cultivées en 1979 ont été perdues : une partie a été urbanisée (*développement des zones urbaines, des zones d'activités,...*), une autre partie est en friche. Cette baisse a cependant ralenti depuis 2000, contrairement à ce qui s'est produit sur l'ensemble du département.



La précarité de l'accès au foncier est un autre indicateur de la pression foncière. Ainsi, en 2005, près d'un tiers des terres cultivées était mis à disposition des agriculteurs de façon précaire : sous forme de prêt verbal, sans assurance sur la pérennité de cette mise à disposition. Cette précarité est plus marquée sur l'ouest du territoire.

Elle influence également le choix des cultures : en l'absence de certitudes sur la pérennité de l'accès au foncier, les cultures annuelles demandant peu d'investissements (*fourrage, céréales*) augmentent.



Base de toute activité agricole, le foncier sur MPM est difficile à mobiliser : il est nécessaire d'assurer et d'afficher la pérennisation des espaces agricoles et de favoriser l'accès au foncier pour les agriculteurs si l'on veut maintenir une agriculture dynamique sur le territoire.

La volonté de MPM et des communes de favoriser l'accès au foncier pour les agriculteurs

Depuis 2012, MPM a signé une Convention d'Animation Rurale avec la SAFER. L'objectif est de permettre aux exploitants en place et à de nouveaux exploitants de pouvoir accéder au foncier. Elle vient compléter et renforcer la Convention d'Intervention Foncière existante. Ce dispositif a déjà permis de mobiliser du foncier pour agrandir des exploitations existantes ou conforter une installation.

Plusieurs projets sont en réflexion (*notamment autour du quartier de Bricard, au croisement des communes de Châteauneuf les Martigues, Gignac la Nerthe et Marignane où la Communauté Urbaine a acquis des bâtiments et des terres agricoles, ou encore au Vallon des Douces sur la commune de Marseille où la Communauté Urbaine envisage l'acquisition de terres agricoles pour permettre l'installation d'un nouvel agriculteur*).

2.3.3 Des liens forts entre agriculture et environnement

Les rôles de l'agriculture en faveur de l'environnement sont multiples et ont été reconnus dans le SCOT de MPM : maintien d'espaces ouverts dans la trame urbaine, entretien des paysages, diminution des risques naturels.

L'entretien d'espaces cultivés ou le développement du sylvopastoralisme permettent de diminuer les risques incendies, plus particulièrement en frange de massif. Plusieurs réflexions ont déjà été engagées en ce sens sur MPM, dont le repérage de secteurs ayant un potentiel agricole sur les communes de Sausset les Pins et Cassis et le diagnostic des potentialités sylvopastorales sur l'ensemble des communes. Les risques inondations aussi sont diminués par la présence d'espaces agricoles cultivés.

L'environnement a également une influence sur l'agriculture : changement climatique, souci de préserver les ressources naturelles,... amènent les exploitants à adapter leurs pratiques pour aller vers des pratiques encore plus respectueuses de l'environnement et diminuer leurs dépenses énergétiques (*recherche de sources d'énergie alternatives, pratiques permettant de diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires ou le nombre d'interventions techniques,...*). Plusieurs initiatives sont désormais lancées sur le département.

Le développement possible du sylvopastoralisme

Sur MPM, plusieurs élevages, ovins et caprins, pratiquent déjà le sylvopastoralisme. On comptait, en 2010, 3 élevages ovins et caprins viande (*dont les troupeaux parcouraient 2 100 ha dont 1 600 ha sur MPM*) et 3 élevages caprins fromagers (*dont les troupeaux parcouraient 1 000 ha*). Le sylvopastoralisme pourrait être développé : huit sites ont été repérés, qui permettraient soit de conforter une exploitation existante (*en augmentant ses surfaces de parcours*) soit d'installer un nouvel éleveur. Pour cinq de ces sites, la possibilité d'implanter une bergerie ou d'aménager un bâtiment a été déjà étudiée.

Sur l'un des sites, le Vallon de Valtrède, MPM, après avoir acquis le foncier nécessaire, réalise l'implantation d'une bergerie pour pérenniser l'élevage caprin du secteur.

2.3.4 Un important bassin de consommation qui offre des perspectives de développement

Une agriculture économiquement fragile

Les exploitants sur MPM sont confrontés à la difficulté de trouver du foncier pour pouvoir s'agrandir ou s'installer, ce qui peut freiner le développement de leurs projets et de leurs exploitations, voire mettre en péril leur pérennité économique.

Pour assurer la pérennité et le dynamisme de l'agriculture, trois autres éléments sont essentiels :

- l'installation de nouveaux exploitants et la transmission du foncier afin de maintenir les surfaces agricoles. Or, en 2005, sur les 23 exploitations concernées par la problématique de reprise (*chef d'exploitation ayant 55 ans ou plus lors de l'enquête*), 16 n'avaient pas de repreneurs identifiés à cette époque.
- l'accompagnement des agriculteurs dans leurs projets afin de leur permettre de les réaliser dans les meilleures conditions (*conseil technique, conseil économique, réflexions sur les outils à proposer pour faciliter la mise en place de projet,...*). En 2005, seuls 1/3 des agriculteurs enquêtés faisaient appel à un conseiller technique extérieur (*chambre d'agriculture, CETA,...*)
- la valorisation des productions, condition essentielle pour permettre le maintien ou la création d'exploitations économiquement viables. En cela, la proximité d'un important bassin de consommation, permet d'envisager un développement de la commercialisation en circuits courts et une meilleure valorisation des productions.

Une commercialisation en circuits courts qui se développe sur le territoire de MPM

Le développement des circuits courts est favorisé par la proximité d'un important bassin de consommation et une demande croissante des consommateurs en produits locaux, frais, de qualité. Les filières maraîchage, élevage caprin et ovin et viticulture sont celles qui ont le plus développé ce mode de commercialisation sur MPM.

Toutes filières confondues, la vente en circuits courts (*sur les marchés, sur l'exploitation, en paniers ou auprès de la restauration*) concernaient 60 % des exploitations en 2005, qui commercialisaient de cette façon tout ou partie de leur production, alors que sur l'ensemble du département, 25 % des exploitations sont concernées.

Cependant, sur MPM, seules 25 % des exploitations commercialisent toute leur production en circuits courts. Les autres ont plusieurs types de débouchés et allient circuits courts et circuits longs (*grossistes, expéditeurs, centrales d'achat,...*).

Le MIN des Arnaux, pour les maraîchers, constitue le débouché majoritaire. En 2005, 44 % des volumes de légumes produits étaient écoulés sur le carreau de producteurs du MIN des Arnaux et 31 % des volumes étaient écoulés en circuits courts.

La concurrence avec des revendeurs à laquelle sont confrontés les producteurs sur le carreau du MIN et une meilleure valorisation de leur production peut les inciter à développer la vente en circuits courts. Ce choix doit cependant être réfléchi en prenant en compte les changements que cela implique sur l'exploitation. Ce type de commercialisation nécessite en maraîchage d'avoir une gamme élargie de productions, et pour toutes les filières d'ajouter au temps de production, le temps de vente. L'aspect logistique peut également être important (*gestion des déplacements, préparation de la vente,...*). La maîtrise technique est aussi essentielle, le suivi de nombreuses productions qui plus est, en simultané, demande des compétences spécifiques.

Même si toutes les exploitations ne peuvent pas se tourner vers les circuits courts (*organisation non adaptée et non adaptable, volumes de production trop importants,...*), la part de la production locale dans l'alimentation du territoire peut être augmentée.

De nombreuses initiatives montrent le succès des circuits courts sur le territoire de MPM

Plusieurs types de circuits courts existent sur le territoire de MPM ou à proximité : marchés locaux, vente à la ferme, paniers, épiceries, vente à la restauration collective ou privée,... Les demandes des consommateurs évoluent et amènent à imaginer de nouvelles formes de vente (*mode de vente, localisation, horaires,...*). Les exemples choisis pour illustrer le succès des circuits courts et leur potentiel de développement sont des initiatives menées par la Chambre d'agriculture.

Goûtez au 13 : projet initié par la Chambre d'agriculture et le Conseil Général, ce dispositif regroupe plusieurs producteurs (essentiellement du nord du département) et vise à approvisionner la restauration collective en produits locaux (*fruits et légumes essentiellement*). Sur les 46 établissements scolaires qui s'approvisionnent auprès de Goûtez au 13, 24 sont situés sur le territoire de MPM.

Les Halles Terre de Provence : situées dans la zone commerciale de Plan de Campagne et ouvertes d'avril à fin octobre, 3 soirs par semaine depuis 2010, ces Halles, initiées par la Communauté du Pays d'Aix, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, ont attiré en 2012, 110 000 personnes, dont 43 % sont venus du territoire de MPM. Les producteurs présents vendent en demi-gros (*légumes, fruits, mais aussi*

La qualité de la production agricole est reconnue

La qualité des productions du territoire de MPM est reconnue par différents signes de qualité :

- AOC/AOP viticoles (22 exploitations en 2005) : Cassis, Côtes de Provence, Coteaux d'Aix
- AOC/AOP oléicole (5 exploitations en 2005)

Un projet d'AOP pour la Brousse du Rove est en bonne voie. Il concerne notamment les exploitations présentes sur MPM ou pouvant être amenées à s'installer pour peu qu'elles répondent au futur cahier des charges (*condition portant sur la race : chèvre du Rove, sur les conditions d'élevage, d'alimentation, sur l'implantation géographique de l'élevage*).

Ces différents signes de qualité, outre qu'ils protègent un produit et le savoir faire qui y est attaché (*notamment pour la brousse du Rove qui peut souffrir aisément de contrefaçons*), sont importants pour permettre la reconnaissance des productions au-delà des frontières du territoire et cela permet donc d'étendre la renommée du territoire et de son agriculture.

3 Présentation des actions en fonction des axes stratégiques et des enjeux

La mise à jour du diagnostic a permis de mettre en évidence les 5 axes stratégiques suivants :

- Stratégiques et à fort potentiel, les espaces agricoles sont affichés et reconnus
- La politique foncière garantit la vocation des espaces agricoles
- L'agriculture durable est un élément du cadre de vie, support de la biodiversité
- L'agriculture de proximité, innovante et compétitive répond aux attentes des consommateurs en produits alimentaires de qualité
- Les acteurs du territoire sont sensibilisés à l'agriculture et à ses enjeux par une bonne communication

Ces axes ont ensuite été déclinés en enjeux, puis en actions. Des actions ont déjà été mises en place par MPM. Elles ont été intégrées dans le SDAC. Dans les propositions qui sont faites, MPM intervient comme maître d'ouvrage ou comme partenaire, certaines actions pouvant être portées par d'autres structures.

3.1 Axe 1 : Stratégiques et à fort potentiel, les espaces agricoles sont affichés et reconnus

Les espaces agricoles sur MPM sont des espaces rares, très importants pour l'équilibre du territoire : espaces de productions diversifiées ou spécialisées, à haute valeur ajoutée, espaces de respiration dans la trame urbaine, support des paysages et de la biodiversité, les rôles sont multiples et essentiels.

Soumis à de fortes pressions, la prise en compte de ces espaces dans l'aménagement du territoire est nécessaire pour garantir la pérennité de l'agriculture. Cette prise en compte est déjà amorcée : le SCOT affiche une décision de préservation absolue des espaces agricoles réglementaires. On constate déjà que les PLU maintiennent voire développent les zones agricoles.

Enjeux proposés

Enjeu 1 : Pérenniser sur le très long terme la protection déjà engagée des espaces agricoles pour sécuriser les exploitations et leur permettre d'investir

Enjeu 2 : Créer les conditions permettant de redynamiser les espaces agricoles fragilisés et repérés comme stratégiques pour le territoire communautaire

Actions proposées

| Enjeu | Ref | Titre | Niveau de priorité |
|-------|-----|---|--------------------|
| 1 | A1 | Actualiser et compléter le diagnostic agricole territorial de 2006, pour alimenter les réflexions futures de MPM sur les documents de planification et d'urbanisme | 1 |
| 1 | A2 | Intégrer les objectifs et préconisation du SDAC lors de l'élaboration des documents d'urbanisme et en particulier du PLUi | 1 |
| 1 | A3 | Mettre en place un groupe d'échanges lors de l'élaboration du PLUi qui définira les modalités d'association et sera force de proposition sur les différentes problématiques agricoles du territoire, leurs traductions dans le zonage et le règlement | 1 |
| 1 | A4 | Mieux prendre en compte les enjeux agricoles dans les projets d'aménagement (infrastructures routières, ferrées, projets urbains,...) | 3 |
| 2 | A5 | Identifier les espaces agricoles stratégiques sur lesquels seront mis en place des outils complémentaires de protection et de gestion | 2 |
| 2 | A6 | Travailler sur les espaces de transition entre les espaces agricoles ou naturels et les espaces urbains | 2 |

| | | |
|------------------------|---|--------------------------------|
| Action | Actualiser et compléter le diagnostic agricole territorial de 2006, pour alimenter les réflexions futures de la Communauté Urbaine sur les documents de planification et d'urbanisme | A1 |
| Axe stratégique | Stratégiques et à fort potentiel, les espaces agricoles sont affichés et reconnus | Priorisation ① ② ③ ④ |
| Enjeu | Pérenniser sur le très long terme la protection déjà engagée des espaces agricoles pour sécuriser les exploitations et leur permettre d'investir | |

| Description | |
|---|--|
| <p>Objectifs Disposer d'un état des lieux précis et actualisé de l'agriculture sur MPM Alimenter le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et donner une impulsion au SDAC</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM, CA 13 CG 13</p> |
| <p>Contenu Définition du cahier des charges : Analyse de la dynamique agricole : Installation, agrandissement, investissement, projets des exploitants, inscription dans le SDAC, renouvellement des générations Evolution de l'occupation du sol et des pratiques culturales Identification du potentiel agricole manifestation sous-exploité et friches Description des potentialités agricoles et caractérisation des espaces agricoles Fonctionnement des filières et dynamique, perspectives Evolution des espaces agricoles réglementaire depuis 10 ans Effets de la politique agricole menée par MPM depuis sa mise en place Analyse des dispositions qui favorisent la limitation de la consommation des espaces agricoles ... Définition des modalités de réalisation du diagnostic Réalisation du diagnostic</p> | <p>Partenaires possibles Terre en Ville, intervenant comme consultant ?</p> <p>Indicateurs de résultats Reprise des éléments du diagnostic dans les documents de planification Alimentation d'autres actions du SDAC</p> <p>Estimation financière 80 000 € (à préciser en fonction du cahier des charges)</p> <p>Echéancier Dès 2015 12 à 18 mois</p> <p>Territoire ciblé MPM</p> |
| <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes : SDAC (aménagement A2, foncier A5, agrienvironnement A16,...)</p> | |

| | | |
|------------------------|--|--------------------------------|
| Action | Intégrer les objectifs et préconisations du SDAC lors de l'élaboration des documents d'urbanisme et en particulier du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) | A2 |
| Axe stratégique | Stratégiques et à fort potentiel, les espaces agricoles sont affichés et reconnus | Priorisation ① ② ③ ④ |
| Enjeu | Pérenniser sur le très long terme la protection déjà engagée des espaces agricoles pour sécuriser les exploitations et leur permettre d'investir | |

| Description | |
|--|--|
| <p>Objectifs Continuer à prendre en compte les enjeux agricoles dans les documents d'urbanisme</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM, communes, CA 13, autres membres du groupe d'échanges à définir (autres personnes publiques associées ?)</p> |
| <p>Contenu Définition des modalités de prise en compte Restitution des objectifs et préconisations dans les documents d'urbanisme : - intégration du diagnostic (A1) dans le diagnostic du rapport de présentation (place de l'agriculture dans la vie du territoire au regard de ses multiples fonctions, évolution des espaces agricoles, besoins exprimés par les exploitants agricoles, problématiques identifiées) - intégration des enjeux du SDAC dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - reprise dans le zonage des espaces agricoles existants (cf Schéma de COhérence Territorial) et discussion sur l'intégration de nouveaux espaces ayant un potentiel agricole (A19) - intégration des résultats du groupe d'échanges travaillant sur le zonage et le règlement (A3) - intégration des préconisations sur la mise en place d'outils de protection supplémentaires sur certains secteurs particuliers : secteurs stratégiques, espaces de transition (A5 et A6)</p> | <p>Partenaires possibles</p> <p>Indicateurs de résultats Expression d'un projet agricole dans les documents d'urbanisme</p> <p>Estimation financière 0 €</p> <p>Echéancier Dès engagement de l'élaboration d'un document d'urbanisme et en particulier du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et tout au long du processus d'élaboration</p> <p>Territoire ciblé MPM, communes</p> |
| <p>Modalités Mise en place d'un groupe d'échanges pour travailler sur la prise en compte du SDAC Proposition d'une délibération</p> | |
| <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes : Aménagement (A1, A3, A5, A6), Agrienvironnement (A19)</p> | |

| | | |
|------------------------|--|--------------------------------|
| Action | Mettre en place un groupe d'échanges qui définira les modalités d'association lors de l'élaboration du PLUi et qui sera force de proposition sur les différentes problématiques agricoles du territoire, leurs traductions dans le zonage et le règlement | A3 |
| Axe stratégique | Stratégiques et à fort potentiel, les espaces agricoles sont affichés et reconnus | Priorisation ① ② ③ ④ |
| Enjeu | Pérenniser sur le très long terme la protection déjà engagée des espaces agricoles pour sécuriser les exploitations et leur permettre d'investir | |

| Description | |
|---|--|
| <p>Objectifs Définir et proposer les points de concordance dans la prise en compte de l'agriculture sur l'ensemble du territoire de MPM et, s'il y a lieu, les spécificités propres à chaque micro-territoire</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM, communes, DDTM, CA 13, autres personnes publiques associées</p> |
| <p>Contenu Définition des partenaires, de la méthodologie de travail (déroulé des échanges, formes et fréquence des échanges, outils...), des éléments sur lesquels porteront ces échanges et des objectifs Recherche d'expériences pour alimenter les débats Mise en place du groupe d'échanges</p> | <p>Partenaires possibles</p> <p>Indicateurs de résultats Proposition d'un zonage et d'un règlement pour alimenter le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal</p> <p>Estimation financière 0 €</p> <p>Echéancier Dès engagement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)</p> <p>Territoire ciblé MPM</p> |
| <p>Modalités Plusieurs réunions techniques seront nécessaires</p> | |
| <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes : Aménagement (A2)</p> | |

| | | |
|------------------------|---|--------------------------------|
| Action | Mieux prendre en compte les enjeux agricoles dans les projets urbains et d'infrastructures (routières, ferrées) et d'aménagement, en complémentarité de l'étude d'impact | A4 |
| Axe stratégique | Stratégiques et à fort potentiel, les espaces agricoles sont affichés et reconnus | Priorisation ① ② ③ ④ |
| Enjeu | Pérenniser sur le très long terme la protection déjà engagée des espaces agricoles pour sécuriser les exploitations et leur permettre d'investir | |

| Description | |
|--|---|
| <p>Objectifs Adopter la solution non impactante ou la moins impactante sur l'agriculture</p> | <p>Partenaires institutionnels Maître d'ouvrage (ex : Etat, CG, MPM, réseau ferré de France,...) MPM, communes concernées, CA 13</p> |
| <p>Contenu Lors d'un projet d'aménagement, étudier son impact sur l'agriculture : - état des lieux : fonctionnement des exploitations (périodes de travaux agricoles, période de production, cheminement,...), réseaux (chemins, irrigation, assainissement), potentiel agricole, cohérence de l'espace agricole,... - identification et mesure des impacts du projet envisagé, pour éviter les impacts sur l'agriculture du projet lui-même (pour alimenter un choix de localisation, de tracé,...) mais aussi de la phase de travaux (les préconisations pourront porter sur la période des travaux, les éléments à restaurer suite aux travaux,...) - proposition de mesures compensatoires adaptées et nécessaires Proposer et mettre en place des outils permettant de pérenniser les secteurs agricoles fragilisés par le projet d'aménagement</p> | <p>Partenaires possibles</p> <p>Indicateurs de résultats Degré d'impact sur les espaces agricoles</p> <p>Estimation financière A définir au cas par cas, prise en charge par le maître d'ouvrage</p> <p>Echéancier Dès émergence d'un projet d'aménagement</p> <p>Territoire ciblé Territoire concerné par le projet</p> |
| <p>Modalités Etude au cas par cas</p> | |
| <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes :</p> | |

| Action | Identifier les espaces agricoles stratégiques sur lesquels seront mis en place des outils complémentaires adaptés de protection et de gestion | A5 |
|-----------------|--|-------------------------|
| Axe stratégique | Stratégiques et à fort potentiel, les espaces agricoles sont affichés et reconnus | Priorisation ① ② ③ ④ |
| Enjeu | Créer les conditions permettant de redynamiser les espaces agricoles fragilisés et repérés comme stratégiques pour le territoire communautaire | |

| Description | |
|--|--|
| <p>Objectifs Redynamiser et développer des espaces fragilisés Pérenniser des espaces agricoles stratégiques</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM, communes concernées, CG, CA 13</p> |
| <p>Contenu Phase 1 : - Définition de critères permettant d'aller vers une typologie des espaces stratégiques (potentiel agronomique, paysage, environnement, enjeux économique, enjeux d'aménagement du territoire,...) et de les identifier - Détermination des espaces stratégiques Phase 2 : - Définition des outils mobilisables en fonction des problématiques identifiées et des objectifs fixés (Zone Agricole Protégée, Périmètre de protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains dit PAEN, article Code de l'Urbanisme L 123-1-5-9°,...) et définition du projet, des objectifs pour chacun de ces espaces - Réflexion sur les conditions de mise en oeuvre de ces outils (conditions, délai, démarches,...) - Recherche d'expériences portant sur la mise en place de tels outils</p> | <p>Partenaires possibles</p> <p>Indicateurs de résultats Elaboration d'une typologie Outils mis en place</p> <p>Estimation financière A définir</p> |
| <p>Modalités Etude (typologie des espaces agricoles définie suite au diagnostic global décrit en A1 ?)</p> | <p>Echéancier 2016</p> <p>Territoire ciblé MPM</p> |
| <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes : Aménagement : A1</p> | |

| | | |
|------------------------|--|--------------------------------|
| Action | Travailler sur les espaces de transition entre les espaces agricoles ou naturels et les espaces urbains | A6 |
| Axe stratégique | Stratégiques et à fort potentiel, les espaces agricoles sont affichés et reconnus | Priorisation ① ② ③ ④ |
| Enjeu | Créer les conditions permettant de redynamiser les espaces agricoles fragilisés et repérés comme stratégiques pour le territoire communautaire | |

| Description | |
|--|--|
| <p>Objectifs Rendre visible les limites entre l'espace agricole et l'espace urbain</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM, communes concernées, AGAM (CA 13)</p> |
| | <p>Partenaires possibles</p> |
| <p>Contenu A partir de la qualification des espaces de transition (forme, accessibilité, perméabilité, continuités, usage, qualité paysagère) et des enjeux qui sont liés, réfléchir au devenir de ces espaces : - aux outils supplémentaires d'aménagement permettant de les pérenniser - aux aménagements possibles pour les rendre plus lisibles (sur la base des travaux et préconisation de l'AGAM, cf Etude "Zones d'interface ville/nature sur le territoire de MPM") Rechercher des expériences de prise en compte et d'aménagement d'espaces de transition</p> | <p>Indicateurs de résultats Nombre d'outils mis en place</p> |
| | <p>Estimation financière A définir</p> |
| | <p>Echéancier Moyen terme</p> |
| | <p>Territoire ciblé Zones de franges</p> |
| <p>Modalités Etude, ingénierie</p> | |
| <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes : Hors SDAC, PLUi</p> | |

3.2 Axe 2 : La politique foncière garantit la vocation des espaces agricoles

L'accès au foncier est essentiel pour permettre le développement de l'agriculture (installation de nouvelles exploitations, développement et agrandissement des exploitations existantes,..), la mise en place de projets innovants d'un point de vue économique.

Dans le contexte périurbain de la Communauté Urbaine, une politique foncière agricole est nécessaire pour permettre l'accès du foncier aux agriculteurs, jeunes, nouveaux ou en place, dans des conditions acceptables et garantir la vocation des espaces agricoles sur le long terme.

Conscient de ces aspects, MPM mène déjà une politique foncière agricole active qu'il faut poursuivre et encore améliorer.

Enjeux proposés

Enjeu 1 : Poursuivre la connaissance du marché foncier agricole et anticiper ce marché

Enjeu 2 : Permettre aux agriculteurs d'accéder au foncier dans des conditions économiques raisonnables

Actions proposées

| Enjeu | Ref | Titre | Niveau de priorité |
|-------|-----|---|---------------------|
| 1 | A7 | Poursuivre la mise en œuvre de l'observatoire du foncier | 1 Opérationnelle |
| 2 | A8 | Poursuivre l'animation foncière en cours sur le territoire de MPM et le suivi de la CAR (comité de pilotage) | 1 Opérationnelle |
| 2 | A9 | Identifier les secteurs prioritaires pour l'animation foncière | 2 |
| 2 | A10 | Initier un partenariat avec l'EPF PACA pour des acquisitions foncières dans le cadre d'un projet agricole | 2 |
| 2 | A11 | Poursuivre le portage du foncier en vue de l'agrandissement des exploitations ou de l'installation de nouveaux agriculteurs | 1 Opérationnelle |
| 2 | A12 | Mettre en œuvre le dispositif de rétrocession du foncier avec étalement du paiement prévu dans la CAR | 1 Opérationnelle |
| 2 | A13 | Aider les agriculteurs à l'achat, à la location lors d'échanges amiables | 1 Opérationnelle |
| 2 | A14 | Définir les conditions et objectifs d'acquisition des différents partenaires intervenant sur le foncier | 3 |
| 2 | A15 | Acquérir du foncier en vue de la réalisation de projets agricoles | Opérationnelle |

| | | |
|------------------------|--|---------------------|
| Action | Poursuivre la mise en œuvre de l'observatoire du foncier | A7 |
| Axe stratégique | La politique foncière garantit la vocation des espaces agricoles | Priorisation |
| Enjeu | Poursuivre la connaissance du marché foncier agricole et anticiper ce marché | ① ② ③ ④ |

| Description | |
|---|---|
| <p>Objectifs Suivre les tendances du marché et intervenir sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) quand il y a un intérêt agricole</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM, communes, SAFER</p> |
| <p>Contenu Envoi des notifications aux communes concernées et à MPM Enquête à leur demande et intervention s'il y a un intérêt agricole (préemption et lien avec les agriculteurs pouvant être intéressés) Définition de secteurs de surveillance, sur lesquels toute DIA donnera lieu à une enquête systématique Exercice du droit de préemption de la SAFER et rétrocession à la demande de MPM Réalisation de bilans d'étape avec les référents de la Convention d'Intervention Foncière (CIF) des communes Réalisation de bilans permettant de suivre les tendances du marché (dynamisme, évolution, prix)</p> | <p>Partenaires possibles</p> <p>Indicateurs de résultats Nombre d'enquêtes ou d'interventions réalisées</p> <p>Estimation financière 6 512 €/an</p> <p>Echéancier Déjà engagée sur 2010-2013, à renouveler sur 2013-2016</p> <p>Territoire ciblé MPM</p> |
| <p>Modalités Cette action fait l'objet d'une Convention d'Intervention Foncière conclue entre MPM et la SAFER pour une durée de 3 ans renouvelable.</p> | |
| <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes :</p> | |

| | | |
|------------------------|--|---------------------|
| Action | Poursuivre l'animation foncière en cours sur le territoire de MPM et le suivi de la Convention d'Aménagement Rural (comité de pilotage) | A8 |
| Axe stratégique | La politique foncière garantit la vocation des espaces agricoles | Priorisation |
| Enjeu | Permettre aux agriculteurs d'accéder au foncier dans des conditions économiques raisonnables. | ① ② ③ ④ |

| Description | |
|--|--|
| <p>Objectifs Mobiliser du foncier pour développer des projets agricoles</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM, communes, SAFER, CA 13, Conservatoire du Littoral</p> |
| | <p>Partenaires possibles</p> |
| <p>Contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper le marché foncier par une prospection auprès des vendeurs potentiels, pour permettre des acquisitions amiables plutôt que par voie de préemption - Se rapprocher de propriétaires de parcelles signalées comme intéressantes par les agriculteurs - Inciter les propriétaires de terres en friches à mettre en location leurs terres - Inciter à la réalisation d'échanges restructurants de parcelles entre agriculteurs - Poursuivre le suivi de la Convention d'Aménagement Rural (CAR) en comité de pilotage CAR : présentation des dossiers pour validation, définition des orientations et des priorités - Identifier des relais dans chaque commune pour faciliter la circulation d'information, la réactivité | <p>Indicateurs de résultats Nombre de transactions issues de l'animation</p> |
| | <p>Estimation financière 40 000 €/an</p> |
| | <p>Echéancier Déjà engagée depuis 2012 et pour 3 ans</p> |
| <p>Modalités Cette action fait l'objet d'une Convention d'Animation Rurale conclue entre MPM et la SAFER pour une durée de 3 ans renouvelable</p> | <p>Territoire ciblé MPM</p> |
| <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes : Foncier : A9</p> | |

| Action | Identifier les secteurs prioritaires pour l'animation foncière | A9 |
|-----------------|---|--------------|
| Axe stratégique | La politique foncière garantit la vocation des espaces agricoles | Priorisation |
| Enjeu | Permettre aux agriculteurs d'accéder au foncier dans des conditions économiques raisonnables. | ① ② ③ ④ |

| Description | |
|--|--|
| <p>Objectifs Reconquérir des secteurs stratégiques ou permettre le maintien de secteurs dynamiques</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM, communes, SAFER</p> |
| | <p>Partenaires possibles</p> |
| | <p>Indicateurs de résultats Réalisation d'une priorisation des secteurs</p> |
| | <p>Estimation financière A définir</p> |
| | <p>Echéancier 2016</p> |
| | <p>Territoire ciblé MPM</p> |
| <p>Contenu Identifier les secteurs à partir de différents critères dont : - le potentiel agronomique et l'équipement du secteur (accès, réseaux hydrauliques,...) - les enjeux environnementaux et paysagers - l'existence ou l'émergence d'un projet structurant - la mobilité du foncier (dynamisme, type de propriétaire,...) - la structuration du foncier (mitage, morcellement, à établir à partir du cadastre) - les surfaces disponibles - la dynamique agricole du secteur (présence d'exploitations, importance des friches,...) Dans les secteurs identifiés comme prioritaires, réfléchir à une modulation des aides apportées aux agriculteurs (à travers la Convention d'Aménagement Rural)</p> | |
| <p>Modalités L'identification peut se faire par une étude à l'échelle de MPM ou peut faire suite à une opportunité foncière sur un secteur qui incitera à poursuivre l'animation sur ce secteur pour le développer.</p> | |
| <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes : Aménagement : A1, Foncier : A8</p> | |

| | | |
|------------------------|--|---------------------|
| Action | Initier un partenariat avec l'EPF PACA pour des acquisitions foncières dans le cadre d'un projet agricole | A10 |
| Axe stratégique | La politique foncière garantit la vocation des espaces agricoles | Priorisation |
| Enjeu | Permettre aux agriculteurs d'accéder au foncier dans des conditions économiques raisonnables. | ① ② ③ ④ |

| Description | |
|--|---|
| <p>Objectifs Optimiser la stratégie d'acquisition de foncier agricole</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM, communes, EPF PACA, SAFER (CA 13)</p> |
| | <p>Partenaires possibles</p> |
| <p>Contenu Identifier les conditions d'intervention de l'EPF PACA et les partenariats possibles, déterminer son champ de compétences par rapport à l'intervention de la SAFER Définir les secteurs d'intervention possibles de l'EPF PACA sur MPM</p> | <p>Indicateurs de résultats Concrétisation du partenariat par la réalisation d'un projet d'acquisition</p> |
| | <p>Estimation financière 0 €</p> |
| | <p>Echéancier Moyen terme</p> |
| | <p>Territoire ciblé Secteurs définis avec l'EPF PACA</p> |
| <p>Modalités Pour réaliser cette action, plusieurs réunions sont à prévoir entre l'EPF PACA et MPM dans un premier temps puis avec les communes pouvant être concernées.</p> | |
| <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes :</p> | |

| | | |
|------------------------|--|---------------------|
| Action | Poursuivre le portage du foncier en vue de l'agrandissement des exploitations ou de l'installation de nouveaux agriculteurs | A11 |
| Axe stratégique | La politique foncière garantit la vocation des espaces agricoles | Priorisation |
| Enjeu | Permettre aux agriculteurs d'accéder au foncier dans des conditions économiques raisonnables. | ① ② ③ ④ |

| Description | |
|---|--|
| <p>Objectifs Créer des unités foncières en vue de l'agrandissement des exploitations du secteur ou de l'installation de nouveaux agriculteurs</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM, communes, SAFER</p> |
| <p>Contenu Stockage sélectif de foncier - biens issus de négociations amiables menées par la SAFER ou de l'exercice du droit de préemption - mise en réserve par la SAFER (la Communauté Urbaine apporte une garantie de bonne fin) Utilisation finale du stock en réserve : - a pour objet l'amélioration de la qualité de l'aménagement foncier : créer des unités foncières agricoles en vue de l'agrandissement des exploitations du secteur, si possible créer une ou des unités d'installation, [...]" Prise en charge des frais d'acquisition et des frais de stockage : - le stock est réalisé par la SAFER ; la Communauté prend en charge les frais d'acquisition et de stockage [...]" Mise en valeur du stock par des agriculteurs du secteur : - pour assurer le bon entretien des parcelles en réserve, la SAFER pourra consentir des Conventions d'Occupation Provisoires et Précaires [...]"</p> | <p>Partenaires possibles</p> <p>Indicateurs de résultats Nombre de biens portés Nombre de biens rétrocédés ou mis à disposition d'un agriculteur</p> <p>Estimation financière Coût de stockage : 5 000 €/an Prise en charge des frais de notaire : 5 000 à 10 000 €/an (estimation 2014)</p> <p>Echéancier Déjà engagée depuis 2012 et pour 3 ans</p> <p>Territoire ciblé MPM</p> |
| <p>Modalités Cette action est mise en œuvre au travers de la CAR</p> | |
| <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes : Thématique économie et proximité, action A 23 (appel à candidature)</p> | |

| Action | Mettre en œuvre le dispositif de rétrocession du foncier avec étalement du paiement prévu dans la Convention d'Aménagement Rural | A12 |
|-----------------|---|-------------------------|
| Axe stratégique | La politique foncière garantit la vocation des espaces agricoles | Priorisation ① ② ③ ④ |
| Enjeu | Permettre aux agriculteurs d'accéder au foncier dans des conditions économiques raisonnables. | |

| Description | |
|--|--|
| <p>Objectifs Faciliter l'installation de jeunes agriculteurs</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM, communes, SAFER</p> |
| <p>Contenu Achat par MPM par l'intermédiaire de la SAFER et rétrocession à un agriculteur (avec étalement du paiement sur plusieurs années à taux 0) Acquisition de parcelles par la Communauté Urbaine : - règlement des frais d'acte d'acquisition et des charges accessoires dues à la SAFER Rétrocession à un porteur de projet agricole : - prise d'une garantie hypothécaire (privilège de vendeur) Etalement des paiements sur plusieurs années : - condition préalablement fixées par les services de la Communauté, sur proposition de la SAFER - frais de notaire liés à la rétrocession à la charge du porteur de projet</p> | <p>Partenaires possibles</p> <p>Indicateurs de résultats Nombre de biens rétrocédés</p> <p>Estimation financière A définir en fonction des opportunités d'acquisition</p> <p>Echéancier Opérationnelle (prévue dans la CAR)</p> <p>Territoire ciblé Secteurs prioritaires définis en A9</p> |
| <p>Modalités Cette action est prévue dans la Convention d'Aménagement Rural. Il s'agit d'une aide financière apportée aux jeunes agriculteurs</p> | |
| <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes : Thématique économie et proximité, action A 23 (appel à candidature)</p> | |

| Action | Aider les agriculteurs à l'achat, à la location lors d'échanges amiables | A13 |
|-----------------|---|--------------|
| Axe stratégique | La politique foncière garantit la vocation des espaces agricoles | Priorisation |
| Enjeu | Permettre aux agriculteurs d'accéder au foncier dans des conditions économiques raisonnables. | ① ② ③ ④ |

| Description | |
|---|---|
| <p>Objectifs Faciliter l'accès au foncier pour les agriculteurs</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM, communes, SAFER</p> |
| | <p>Partenaires possibles</p> |
| <p>Contenu 1/ Aide incitant à la mise en location : - Soutien financier pour la remise en état de parcelles en friches (aide apportée par la communauté urbaine sous forme de remboursement du 1er loyer payé) 2/ Incitation à la réalisation d'échanges et à l'acquisition de petites parcelles : - Prise en charge de 80 % des frais d'actes notariés pour des cessions de petites parcelles ou des échanges (critères d'éligibilité portant sur le profil du candidat, en cas de vente la subvention est plafonnée en fonction du montant de la vente) - Prise en charge de 80 % des frais d'arpentage lors de la vente ou l'échange de parcelles</p> | <p>Indicateurs de résultats Nombre d'agriculteurs aidés, par type d'aide Surfaces concernées</p> |
| | <p>Estimation financière 24 000 € prévus en 2014</p> |
| | <p>Echéancier Déjà engagée depuis 2012 et pour 3 ans</p> |
| | <p>Territoire ciblé MPM</p> |
| <p>Modalités Cette action est prévue dans la CAR. Il s'agit d'une aide financière apportée aux agriculteurs sous réserve de remplir les conditions fixées dans la CAR</p> | |
| <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes :</p> | |

| Action | Définir les conditions et objectifs d'acquisition des différents partenaires intervenant sur le foncier | A14 |
|-----------------|---|-------------------------|
| Axe stratégique | La politique foncière garantit la vocation des espaces agricoles | Priorisation ① ② ③ ④ |
| Enjeu | Permettre aux agriculteurs d'accéder au foncier dans des conditions économiques raisonnables. | |

| Description | |
|--|--|
| <p>Objectifs Construire une stratégie d'acquisition commune</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM, communes, SAFER, CA 13</p> |
| | <p>Partenaires possibles Tous partenaires intervenant sur le foncier</p> |
| <p>Contenu Définir les secteurs d'intervention de chacun en fonction des enjeux, du type de vente, du type de projet Déterminer les modalités de mise en œuvre (acquéreur, financeurs possibles, seuil d'intervention, clé de répartition du financement)</p> | <p>Indicateurs de résultats Elaboration d'une méthodologie de travail</p> |
| | <p>Estimation financière Action à ajouter dans la CAR ?</p> |
| | <p>Echéancier Moyen terme</p> |
| | <p>Territoire ciblé MPM</p> |
| <p>Modalités Identification d'un animateur pour la réalisation de la fiche Programmation de plusieurs réunions sont à prévoir</p> | |
| <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes : Foncier : A15</p> | |

| | | |
|------------------------|---|---------------------|
| Action | Acquérir du foncier en vue de la réalisation de projets agricoles | A15 |
| Axe stratégique | La politique foncière garantit la vocation des espaces agricoles | Priorisation |
| Enjeu | Permettre aux agriculteurs d'accéder au foncier dans des conditions économiques raisonnables. | ① ② ③ ④ |

| Description | |
|--|--|
| <p>Objectifs Garantir la pérennité du foncier Mettre en place des projets agricoles structurant</p> <p>Contenu Sur certains secteurs considérés comme prioritaires (cf fiche A9) et/ou afin de développer un projet structurant, acquisition systématique du foncier selon les modalités définies par la fiche A14</p> <p>Modalités Cette action est déjà engagée</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM, communes, SAFER</p> <p>Partenaires possibles Tous partenaires intervenant sur le foncier</p> <p>Indicateurs de résultats Nombre d'opérations et surfaces concernées</p> <p>Estimation financière 750 000 € en 2014 (dont Vallon des Douces) + frais SAFER (60 000 €)</p> <p>Echéancier Déjà engagée (CAR)</p> <p>Territoire ciblé Secteurs prioritaires définis en A9 Opportunités</p> |
| Interactions avec d'autres actions, d'autres axes : Foncier : A9, A14 | |

3.3 Axe 3 : L'agriculture durable est un élément du cadre de vie, support de la biodiversité

L'agriculture, par son rôle dans la gestion d'espaces, par les paysages qu'elle façonne, par la biodiversité qu'elle favorise ou entretient, par son rôle dans la diminution des risques naturels, est décisive pour le maintien d'un environnement de qualité sur MPM. Des démarches sur cette thématique ont déjà été initiées par MPM avec succès.

Des réflexions, portées à différentes échelles (au niveau européen, français, départemental) vont dans le sens d'une agriculture durable, innovante, répondant aux défis environnementaux actuels. Ces éléments de réflexion doivent être relayés auprès des agriculteurs de MPM et faire l'objet d'échanges avec eux et avec les différents acteurs qui peuvent les accompagner.

Enjeux proposés

Enjeu 1 : Favoriser le cadre de vie et la biodiversité en encourageant une agriculture très respectueuse de l'environnement

Enjeu 2 : Participer à la diminution de la pression des risques naturels (inondation, incendie,...) qui affectent le territoire de MPM

Enjeu 3 : Gérer les espaces naturels et forestiers

Actions proposées

| Enjeu | Ref | Titre | Niveau de priorité |
|-------|------|--|---------------------|
| 1 | A16 | Concilier le développement agricole et la préservation de l'environnement en favorisant les échanges et partages de pratiques agricoles innovantes | 2 |
| 1 | A17 | Déterminer les effets éventuels du changement climatique sur l'agriculture locale, réfléchir aux adaptations possibles et encourager les échanges sur ce thème | 2 |
| 1 | A17a | Accompagner les exploitants dans la mise en place de pratiques visant à réduire les dépenses énergétiques | 2 |
| 2 | A18 | Identifier les espaces dont la remise en valeur agricole permettrait de faire diminuer la pression des risques naturels, proposer une animation pour reconquérir ces espaces et étudier les conditions de cette reconquête | 1 Opérationnelle |
| 2 | A19 | Maintenir voire adapter les réseaux d'irrigation nécessaires à l'agriculture et favorables à l'environnement | 3 |
| 3 | A20 | Poursuivre le développement du sylvopastoralisme, à partir du potentiel identifié sur les massifs | 2 |
| 3 | A21 | Faire émerger une politique agricole sur le territoire communautaire | 4 |

| Action | Concilier le développement agricole et la préservation de l'environnement en favorisant les échanges et partages de pratiques agricoles innovantes | A16 |
|-----------------|---|--------------|
| Axe stratégique | L'agriculture durable est un élément du cadre de vie, support de la biodiversité | Priorisation |
| Enjeu | Favoriser le cadre de vie et la biodiversité en encourageant une agriculture très respectueuse de l'environnement | ① ② ③ ④ |

| Description | |
|---|--|
| <p>Objectifs Accompagner les exploitants qui souhaitent adopter de nouvelles pratiques agricoles innovantes</p> <p>Contenu Etape 1/ Définir les thèmes de travail <i>Ex : interactions entre agriculture et biodiversité, agriculture et paysage, gestion de la ressource en eau, gestion des déchets, protection phytosanitaire des cultures</i> Etape 2/ Connaître les pratiques agricoles sur le secteur et leurs effets sur l'environnement (<i>observations, diagnostic</i>) Etape 3/ Mettre en place des expérimentations permettant de tester des pratiques alternatives Etape 4/ Inciter à la mise en place de pratiques agricoles innovantes (<i>Mise en place de groupes d'échanges, diffusion d'informations, mise en place ou relai des formations existantes, accompagnement technique</i>)</p> <p><u>Ex de démarche envisageable :</u> <i>Sur le thème agriculture et biodiversité, mise en place d'un observatoire agricole de la biodiversité local (expérience nationale portée par le Museum National d'Histoire Naturelle et le réseau des Chambre d'agriculture, mise en place sur le 13 sur le Pays d'Aix en 2013 et 2014 et sur le Comtat en 2014 ; les agriculteurs impliqués réalisent des observations de la biodiversité sur leur exploitation : abeilles solitaires, papillons, invertébrés,...)</i></p> <p>Modalités Réunion technique pour la définition des thèmes et le suivi de l'action Diagnostic des pratiques agricoles : volet environnemental du diagnostic global (A1) Diffusion d'informations Mise en place de groupes de travail</p> <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes : SDAC : Aménagement (A1) Hors SDAC : Contrat de rivière du Bassin Versant l'Huveaune (<i>action A 1-7 : Etude globale "diagnostic et réduction des pollutions d'origine agricole"</i>; <i>action A 5-2 "Favorisation des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement"</i>, <i>action B 4-1 "Animation d'une commission thématique déchets"</i>) // Observatoire agricole de la biodiversité</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM (DEE), autre aggro, Région PACA, CG13, CA 13, Conseil de développement Agence de l'Eau, ARPE, MNHN, Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune (SIBVH)</p> <p>Partenaires possibles Stations d'expérimentation, organismes de recherche agricoles,... Filière Paysanne GRAB, AgriBio ARDEPI CETA</p> <p>Indicateurs de résultats Nombre d'exploitations impliquées dans les démarches</p> <p>Estimation financière A définir en fonction des thèmes retenus</p> <p>Echéancier Court à moyen terme</p> <p>Territoire ciblé MPM A réaliser en lien avec le Contrat de rivière du bassin versant de l'Huveaune sur le territoire concerné, contrat étang de Berre, contrat de rivière la Cadière</p> |

| | | |
|------------------------|---|---------------------|
| Action | Déterminer les effets éventuels du changement climatique sur l'agriculture locale, réfléchir aux adaptations possibles et encourager les échanges sur ce thème | A17 |
| Axe stratégique | L'agriculture durable est un élément du cadre de vie, support de la biodiversité | Priorisation |
| Enjeu | Favoriser le cadre de vie et la biodiversité en encourageant une agriculture très respectueuse de l'environnement | ① ② ③ ④ |

| Description | |
|---|--|
| <p>Objectifs Anticiper les effets du changement climatique Réduire ces effets et s'adapter</p> <p>Contenu En se basant sur les projets en cours dans le département et sur les caractéristiques de l'agriculture locale, proposer aux exploitants des actions ciblées permettant une atténuation ou une adaptation au changement climatique Ex de déclinaisons possibles de cette fiche : actions visant</p> <ul style="list-style-type: none"> - à réduire les dépenses énergétiques (cf sous action A 17a) - à réduire les émissions de gaz à effet de serre, - à optimiser la gestion de la ressource en eau, - à adapter les modes de cultures <p>Modalités Diag global (A1) : permettra de caractériser l'agriculture locale (<i>productions, pratiques, contraintes, besoins...</i>), de faire émerger des thématiques de travail et de proposer des sous actions en lien avec ces thématiques. La thématique « dépenses énergétiques » a déjà été identifiée comme pertinente pour le territoire dans le cadre du SDAC et du Plan Climat et fait l'objet d'une sous action présentée ci-après. Groupe de travail : pour proposer des actions et identifier des partenaires pouvant intervenir sur la mise en œuvre de ces actions Relai des actions auprès des agriculteurs et information</p> <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes : Economie : action "encourager les expériences de diversification vers des productions innovantes" Hors SDAC : diagnostic Climagri PACA, Climagri 13 Plan départemental énergie agricole (<i>9 axes stratégiques qui seront déclinés en actions : Réduire/optimiser la consommation d'énergie des serres chauffées et des abris hauts, réduire les consommations de fioul, réduire les consommations d'électricité, optimiser les techniques d'irrigation, réduire les consommations d'engrais minéraux, réduire les consommations d'aliments achetés, développer la production d'énergie renouvelable, maintenir et accroître le stockage de carbone, réduire les émissions de gaz à effet de serre</i>)</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM (DEE), CA 13, Région PACA, CG 13, ADEME</p> <p>Partenaires possibles Université, organismes techniques, organismes de recherche</p> <p>Indicateurs de résultats Nombre d'exploitations impliquées dans les démarches</p> <p>Estimation financière A définir par sous-action</p> <p>Echéancier Moyen terme</p> <p>Territoire ciblé MPM</p> |

| | | |
|------------------------|---|---------------------|
| Action | Accompagner les exploitants dans la mise en place de pratiques visant à réduire les dépenses énergétiques | A17 a |
| Axe stratégique | L'agriculture durable est un élément du cadre de vie, support de la biodiversité | Priorisation |
| Enjeu | Favoriser le cadre de vie et la biodiversité en encourageant une agriculture très respectueuse de l'environnement | ① ② ③ ④ |

| Description | |
|--|---|
| <p>Objectifs Aller vers une diminution des dépenses énergétiques (gain écologique et économique)</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM (DEE, DEA) CA 13, CR PACA, CG 13, ADEME</p> <p>Partenaires possibles Agence Locale de l'Energie, APTE</p> |
| <p>Contenu Caractériser les sources de dépenses énergétiques (directes et indirectes) sur le territoire (en lien avec les productions faites, les modes de production)</p> <p>En s'appuyant sur les réseaux techniques existants, diffuser des exemples de pratiques visant une économie d'énergie, proposer aux exploitants des formations ou actions permettant un gain d'énergie <i>Ex : Banc d'essai moteur, formation éco-conduite</i></p> <p>Proposer aux agriculteurs la réalisation d'un diagnostic énergétique à l'échelle de leur exploitation pour aller vers la mise en place de mesures adaptées</p> | <p>Indicateurs de résultats Nombre de diagnostics énergétiques réalisés Nombre d'investissements réalisés</p> <p>Estimation financière Diagnostic énergétique (proposé par la CA 13) : 2 jours de conseil ou + (<i>prise en charge d'une partie du coût par le CG, dans la limite d'un nombre de diagnostics défini par an, le solde est à la charge de l'agriculteur</i>) Aménagement, investissements : possibilité de financement via le Plan de Performance Energétique</p> |
| <p>Modalités Diagnostic (le diagnostic global A1 peut inclure une partie « énergie ») Conseil individuel Diffusion d'informations Appui logistique et/ou financier pour l'organisation de formation, d'actions Prise en charge d'une partie du coût des diagnostics ou de l'animation nécessaire</p> | <p>Echéancier Réalisation de diagnostics énergétiques : démarche déjà opérationnelle et notamment proposée par la CA 13</p> <p>Territoire ciblé MPM</p> |
| <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes : Hors SDAC : Schéma régionale de cohérence Air Energie, Plan climat; plan départemental énergie agricole</p> | |

| | | |
|------------------------|---|---------------------|
| Action | Identifier les espaces dont la remise en valeur agricole permettrait de faire diminuer la pression des risques naturels, proposer une animation pour reconquérir ces espaces et étudier les conditions de cette reconquête | A18 |
| Axe stratégique | L'agriculture durable est un élément du cadre de vie, support de la biodiversité | Priorisation |
| Enjeu | Participer à la diminution de la pression des risques naturels (inondation, incendie,...) qui affectent le territoire de MPM | ① ② ③ ④ |

| Description | |
|--|---|
| <p>Objectifs Développer l'agriculture Participer à la gestion des risques sur le territoire</p> <p>Contenu Phase 1 : - Cibler les secteurs à prospector (espaces naturels, lacustres, zones humides, anciennes terrasses de culture...) - Identifier et caractériser le potentiel Phase 2 : Déterminer à partir du potentiel et de l'orientation voulue (production, types de projets), les conditions de la reconquête et les modalités (autorisations nécessaires, équipements, accès...)</p> <p>Modalités Diagnostic réalisable ponctuellement (projet ponctuel, demande d'une commune ou d'un autre intervenant,...)</p> <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes : Foncier : animation ciblée (A9) Economie : appel à candidature (A23)</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM, communes, CA 13, CG 13, SAFER, conservatoire du littoral</p> <p>Partenaires possibles Autres partenaires à déterminer</p> <p>Indicateurs de résultats Surfaces remises en culture ou reconquises par le pastoralisme</p> <p>Estimation financière A définir, au cas par cas</p> <p>Echéancier Déjà réalisé sur Sausset les Pins et Cassis Réalizable à la demande d'une collectivité</p> <p>Territoire ciblé Territoire d'étude</p> |

| | | |
|------------------------|--|---------------------|
| Action | Maintenir voire adapter les réseaux d'irrigation nécessaires à l'agriculture et favorables à l'environnement | A19 |
| Axe stratégique | L'agriculture durable est un élément du cadre de vie, support de la biodiversité | Priorisation |
| Enjeu | Participer à la diminution de la pression des risques naturels (inondation, incendie,...) qui affectent le territoire de MPM | ① ② ③ ④ |

| Description | |
|--|--|
| <p>Objectifs Permettre le maintien de cultures irriguées et pallier les années de sécheresse Permettre l'extension des zones cultivées en étudiant les possibilités d'irrigation notamment lors d'acquisitions foncières Favoriser les économies d'eau</p> <p>Contenu Mettre en place une concertation/discussion régulière avec les gestionnaires concernés : - état des réseaux - secteurs irrigués - remontée des problèmes et/ou besoins supplémentaires des agriculteurs - projet d'extension (faisabilité, coût, échéancier)</p> <p>Modalités Réunions techniques annuelles</p> <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes :</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM (DEA), SEM, Ville de Marseille, SCP, communes</p> <p>Partenaires possibles CA 13</p> <p>Indicateurs de résultats Mise en place du groupe technique</p> <p>Estimation financière 0 € sur la partie concertation Estimation des études et travaux à définir en fonction des projets</p> <p>Echéancier Moyen terme</p> <p>Territoire ciblé MPM</p> |

| | | |
|------------------------|--|---------------------|
| Action | Poursuivre le développement du sylvopastoralisme, à partir du potentiel identifié sur les massifs | A20 |
| Axe stratégique | L'agriculture durable est un élément du cadre de vie, support de la biodiversité | Priorisation |
| Enjeu | Gérer les espaces naturels et forestiers | ① ② ③ ④ |

| Description | |
|--|--|
| <p>Objectifs Permettre le développement de la filière élevage Diminuer les risques incendies en secteurs de massif</p> <p>Contenu Rappel des projets identifiés : - bergerie et parcours associés : Vallon de Valtrède, Luminy, Pichauris, Plateau de la Mure, plaine de Romaron et du Regouvi - places de printemps : pic de Taoume, La Barasse - Mont Carpiagne, coupure DFCI Carpiagne Prioriser les projets identifiés suite au diagnostic sylvopastoral, en fonction des conditions locales (volonté communale ou des propriétaires concernés, équipement et budget nécessaires), des enjeux d'aménagement et de prévention des risques, et des besoins des éleveurs Identifier les conditions de réalisation (budget, échéancier, modalités) Mettre en oeuvre les projets identifiés</p> <p>Modalités Réunions techniques</p> <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes : Hors SDAC : Plan Climat</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM, communes, CG, CA 13, CERPAM, ONF</p> <p>Partenaires possibles Université de Luminy,</p> <p>Indicateurs de résultats Projets mis en place</p> <p>Estimation financière Selon le projet (Cf diagnostic sylvopastoral)</p> <p>Echéancier 1er projet en cours (vallon de Valtrède)</p> <p>Territoire ciblé Territoires identifiés dans le diagnostic sylvopastoral</p> |

| | | |
|------------------------|---|---------------------|
| Action | Continuer à construire une politique apicole sur le territoire communautaire | A21 |
| Axe stratégique | L'agriculture durable est un élément du cadre de vie, support de la biodiversité | Priorisation |
| Enjeu | Gérer les espaces naturels et forestiers | ① ② ③ ④ |

| Description | |
|--|---|
| <p>Objectifs Permettre le développement de l'apiculture</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM (DPL) Communes concernées</p> |
| <p>Contenu Recenser le potentiel d'apiculteurs sur le territoire (amateurs et professionnels) Développer un projet de miellerie communautaire et étudier les conditions de sa mise en place (potentiel d'apiculteurs, amateurs et professionnels, dimensionnement de l'équipement, localisation) Prévoir des activités pédagogiques en lien avec la mise en place de la miellerie</p> | <p>Partenaires possibles ADAPI, L'Abeille Provençale</p> <p>Indicateurs de résultats Projet mis en place</p> <p>Estimation financière A définir</p> <p>Echéancier A définir</p> <p>Territoire ciblé Projet de miellerie identifié sur Septèmes les Vallons</p> |
| <p>Modalités Appui logistique, financier pour le montage du projet</p> <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes : Hors SDAC : Plan Climat</p> | |

3.4 Axe 4 : L'agriculture de proximité, innovante et compétitive répond aux attentes des consommateurs en produits alimentaires de qualité

Le maintien de l'agriculture sur MPM passe par le développement des exploitations présentes sur le territoire et l'installation de nouvelles exploitations, dans des conditions économiquement viables, et par la mise en place de projets innovants.

La proximité d'un important bassin de consommation est un atout majeur. La valorisation apportée en circuits courts permet le maintien de structures de petites tailles en milieu périurbain. Les différentes initiatives de commercialisation en circuits courts menées sur le territoire montrent l'intérêt des consommateurs pour des produits locaux, frais et de qualité.

Enjeux proposés

Enjeu 1 : Proposer des unités d'exploitations viables et déterminer les conditions nécessaires à l'installation de nouveaux exploitants

Enjeu 2 : Evaluer la viabilité des exploitations existantes et favoriser une dynamique de projets en accompagnant les exploitants et les structures agricoles dans leurs évolutions et leurs réflexions

Enjeu 3 : Rendre accessible à tous types de public une alimentation de qualité et mieux répondre aux attentes des consommateurs en favorisant le développement des circuits courts de proximité

Enjeu 4 : Aller vers une meilleure valorisation des productions et encourager les démarches innovantes

Actions proposées

| Enjeu | Ref | Titre | Niveau de priorité |
|-------|-----|---|---------------------|
| 1 | A22 | Sur les unités foncières constituées grâce à l'action foncière, définir le projet agricole pour permettre l'installation ou l'agrandissement d'une exploitation | 1 |
| 2 | A23 | Définir les conditions de viabilité économique dans le cas d'une reprise d'exploitation | 1 Opérationnelle |
| 2 | A24 | Proposer aux exploitants un point sur la situation de leur exploitation pour aller vers la mise en place de projets | 1 Opérationnelle |
| 2 | A25 | Conforter les filières fragilisées en améliorant les outils collectifs nécessaires à leur activité (outil de transformation, de commercialisation,...) | 2 |
| 2 | A26 | Favoriser l'accès au conseil technique des exploitants | 3 |
| 2 | A27 | Encourager les expériences de diversification vers des productions innovantes | 3 |

Schéma directeur agricole de Marseille Provence Métropole

| | | | |
|---|--------|--|---|
| 3 | A28 | Concourir au développement des circuits courts de proximité | 2 |
| 3 | A 28 a | Concourir au développement des circuits courts de proximité : création d'une Halle de producteurs | 2 |
| 3 | A29 | Favoriser l'approvisionnement de la restauration collective et des buffets des événements organisés sur MPM en produits locaux | 2 |
| 3 | A30 | Favoriser l'approvisionnement des restaurateurs sur MPM en produits locaux | 3 |
| 4 | A31 | Accompagner la promotion de l'agriculture vers plus de valeur ajoutée en soutenant les filières de qualité (AB, AOC,...) | 4 |

| | | |
|------------------------|--|--------------------------------|
| Action | Sur les unités foncières constituées grâce à l'action foncière, définir le projet agricole pour permettre l'installation ou l'agrandissement d'une exploitation | A22 |
| Axe stratégique | L'agriculture de proximité, innovante et compétitive répond aux attentes des consommateurs en produits alimentaires de qualité | Priorisation ① ② ③ ④ |
| Enjeu | Proposer des unités d'exploitation viables et déterminer les conditions nécessaires à l'installation de nouveaux exploitants | |

| Description | |
|--|---|
| <p>Objectifs Développer l'agriculture sur le territoire en installant de nouveaux agriculteurs ou en développant les exploitations présentes</p> <p>Après visite du terrain par les consultants/conseillers mobilisés, élaboration du cahier des charges qui portera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le type de projet (caractérisation du potentiel agricole, détermination des productions possibles, des équipements nécessaires, de l'accès à l'eau) - Le profil du candidat , - Les modalités de location, - Les modalités de diffusion de l'appel à projet, - Les modalités de gestion des candidatures, - La méthodologie de sélection (calendrier, critères d'appréciation des candidatures, déroulement, composition du Comité de Sélection) <p>Suite à l'élaboration du cahier des charges, réaliser l'appel à candidature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'un comité de sélection - Rédaction de l'appel à candidature, publication et diffusion de l'appel - Analyse des candidatures au regard des critères préalablement discutés - Entretien avec les candidats et choix d'un candidat <p>Modalités Constitution d'un groupe technique Diagnostic</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM, communes et/ou gestionnaires d'espaces concernés, CA 13</p> <p>Partenaires possibles</p> <p>Indicateurs de résultats Nombre d'exploitations créées ou ayant pu se développer</p> <p>Estimation financière Dépend du projet (partenariat MPM/communes - CA13 possible)</p> <p>Echéancier Peut être engagée pour le Vallon des Douces, pour Septèmes (remplacement chevrier), pour Bricard</p> <p>Territoire ciblé Tout MPM</p> |
| <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes : Actions foncier Plan climat : fiche 25.3 "Soutenir et développer une agriculture responsable de proximité" ?</p> | |

| Action | Définir les conditions de viabilité économique dans le cas d'une reprise d'exploitation | A23 |
|-----------------|---|--------------------------------|
| Axe stratégique | L'agriculture de proximité, innovante et compétitive répond aux attentes des consommateurs en produits alimentaires de qualité | Priorisation ① ② ③ ④ |
| Enjeu | Evaluer la viabilité des exploitations existantes et favoriser une dynamique de projets en accompagnant les exploitants et les structures agricoles dans leurs évolutions et leurs réflexions | |

| Description | |
|---|---|
| <p>Objectifs Permettre la transmission des exploitations dans des conditions optimales</p> | <p>Partenaires institutionnels CA 13, SAFER</p> |
| <p>Contenu Réalisation d'un état des lieux de l'exploitation existante (entretien Y Voir Clair, audit,...) Détermination avec l'exploitant du contenu de l'outil à transmettre (foncier, matériel, bâtiments, contrats salariés, contrats clients,...) et de la valeur de l'outil Détermination du devenir de l'exploitant, de ses besoins financiers Accompagnement sur les aspects juridiques, fiscaux, sociaux Détermination des modalités de recherche d'un repreneur Détermination des modalités de transmission (vente, location, transmission progressive, parrainage du repreneur,...) Mise en relation avec des candidats à la reprise selon les modalités définies (mobilisation de la SAFER, du Répertoire Départemental à l'Installation) Accompagnement du candidat dans l'élaboration de son projet (élaboration d'un prévisionnel,...) Outils : entretien Y Voir Clair (CA 13), aides PIDIL, RDI, SAFER</p> | <p>Partenaires possibles Point Info Transmission, CASA, Solidarité Paysan Provence</p> <p>Indicateurs de résultats Nombre d'exploitants accompagnés Nombre d'exploitations transmises</p> <p>Estimation financière Dépend du contexte de l'exploitation, estimation lors d'un 1er rdv (tarif en heures ou jours) Prise en charge possible via le SDAC ?</p> <p>Echéancier Action ponctuelle</p> <p>Territoire ciblé Tout MPM</p> |
| <p>Modalités Repérage des agriculteurs lors du diagnostic global (A1), de l'animation SAFER ou contact spontané Conseil individuel</p> | |
| <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes : Actions foncier</p> | |

| | | |
|------------------------|---|--------------------------------|
| Action | Proposer aux exploitants un point sur la situation de leur exploitation pour aller vers la mise en place de projets | A24 |
| Axe stratégique | L'agriculture de proximité, innovante et compétitive répond aux attentes des consommateurs en produits alimentaires de qualité | Priorisation ① ② ③ ④ |
| Enjeu | Evaluer la viabilité des exploitations existantes et favoriser une dynamique de projets en accompagnant les exploitants et les structures agricoles dans leurs évolutions et leurs réflexions | |

| Description | |
|---|--|
| <p>Objectifs Accompagner les exploitants dans la réalisation de leurs projets</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM, communes concernées, CA 13</p> |
| <p>Contenu Réalisation d'un état des lieux de l'exploitation pour clarifier les interrogations de l'exploitant, mettre en évidence les problématiques et enjeux de l'exploitation (à partir des points forts, de ses marges de progrès, des opportunités existantes sur toutes les composantes de l'exploitation : organisation, technique, commercialisation,...) Etablissement d'un plan d'actions pour permettre à l'exploitant de réaliser ses projets tout en prenant en compte les conséquences sur les différentes composantes de l'exploitation A partir des projets envisagés, mise en place de groupes d'échanges entre agriculteurs pour envisager une réflexion collective voire la mise en place de projets communs</p> | <p>Partenaires possibles Solidarité Paysans Provence, ADEAR</p> <p>Indicateurs de résultats Nombre d'exploitations accompagnées</p> <p>Estimation financière Conseil individuel : défini au 1er rdv avec l'exploitant (tarif en heures ou jours) Action concertée : à définir en fonction du nombre d'agriculteurs concernés, partenariat possible CA13-collectivités</p> <p>Echéancier Conseil individuel : opérationnel</p> <p>Territoire ciblé Tout MPM Possibilité d'envisager ce type d'action sur un territoire plus restreint, sur une filière</p> |
| <p>Modalités Entretien individuel ou action concertée sur un territoire, une filière (proposition d'entretien type Y Voir Clair systématique)</p> | |
| Interactions avec d'autres actions, d'autres axes : | |

| | | |
|------------------------|---|---------------------|
| Action | Conforter les filières fragilisées en améliorant les outils collectifs nécessaires à leur activité (outil de transformation, de commercialisation,...) | A25 |
| Axe stratégique | L'agriculture de proximité, innovante et compétitive répond aux attentes des consommateurs en produits alimentaires de qualité | Priorisation |
| Enjeu | Evaluer la viabilité des exploitations existantes et favoriser une dynamique de projets en accompagnant les exploitants et les structures agricoles dans leurs évolutions et leurs réflexions | ① ② ③ ④ |

| Description | |
|---|---|
| <p>Objectifs Trouver des solutions pour permettre le redéveloppement des filières fragilisées</p> <p>Contenu Plusieurs outils collectifs sont présents sur le territoire ou à proximité. Ex : Cave coopérative de Roquefort la Bédoule, MIN des Arnavaux. Il s'agit d'accompagner leur développement et de permettre aux exploitants du territoire de profiter des services proposés.</p> <p>1/ Cave coopérative de Roquefort La Bédoule Réaliser un état des lieux du fonctionnement actuel de la cave (analyse du profil des principaux coopérateurs, analyse commerciale, analyse financière sur la base des derniers comptes) ; Connaître le seuil de rentabilité de la cave coopérative et regarder la compatibilité avec la rémunération des producteurs, les coûts de production ; Dégager des perspectives économiques (travail sur la gamme de produits, sur la commercialisation, augmentation des volumes via l'augmentation des surfaces ou des rendements,...) 2/ MIN des Arnavaux Réfléchir aux moyens permettant d'améliorer la traçabilité des productions vendues sur le carreau des producteurs du MIN des Arnavaux, et en particulier des productions locales</p> <p>Modalités 1/ Diagnostic 2/ Groupe de travail</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM (DPEAT), CA 13</p> <p>Partenaires possibles Filière Paysanne 1/ Cave coopérative de Roquefort, Fédération des Caves Coopératives du 13, Coop de France Alpes Méditerranée 2/ SAPUMM</p> <p>Indicateurs de résultats Proposition d'un plan d'actions</p> <p>Estimation financière 1/ Cave coopérative, estimation du diagnostic : 2 700 €</p> <p>Echéancier Moyen terme</p> <p>Territoire ciblé 1/Roquefort la Bédoule, La Ciotat et alentours 2/ Producteurs maraîchers sur MPM et en dehors, apportant au MIN</p> |
| Interactions avec d'autres actions, d'autres axes : 1/ Foncier | |

| | | |
|------------------------|---|--------------------------------|
| Action | Favoriser l'accès au conseil technique des exploitants | A26 |
| Axe stratégique | L'agriculture de proximité, innovante et compétitive répond aux attentes des consommateurs en produits alimentaires de qualité | Priorisation ① ② ③ ④ |
| Enjeu | Evaluer la viabilité des exploitations existantes et favoriser une dynamique de projets en accompagnant les exploitants et les structures agricoles dans leurs évolutions et leurs réflexions | |

| Description | |
|---|---|
| <p>Objectifs Améliorer la compétitivité des exploitations</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM, CA, FDCETA</p> |
| <p>Contenu Recenser les organismes de conseil technique existants (locaux comme les CETA, départementaux ou régionaux), les services qu'ils proposent et les conditions dans lesquelles les exploitants pourraient y avoir accès (frais financiers, territoire, cultures concernées.... Voir comment inciter les exploitants à faire appel à ces organismes (relai d'information, prise en charge d'une partie de la cotisation)</p> | <p>Partenaires possibles FDCETA, GRAB,...</p> |
| <p>Modalités Réunion technique</p> | <p>Indicateurs de résultats Nombre de nouveaux adhérents</p> |
| <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes :</p> | <p>Estimation financière 0 €</p> |
| | <p>Echéancier Moyen terme</p> |
| | <p>Territoire ciblé MPM</p> |

| Action | Encourager les expériences de diversification vers des productions innovantes | A27 |
|-----------------|---|--------------------------------|
| Axe stratégique | L'agriculture de proximité, innovante et compétitive répond aux attentes des consommateurs en produits alimentaires de qualité | Priorisation ① ② ③ ④ |
| Enjeu | Evaluer la viabilité des exploitations existantes et favoriser une dynamique de projets en accompagnant les exploitants et les structures agricoles dans leurs évolutions et leurs réflexions | |

| Description | |
|--|--|
| <p>Objectifs Inciter la recherche de nouveaux marchés</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM, CA</p> |
| | <p>Partenaires possibles Organismes techniques</p> |
| | <p>Indicateurs de résultats Nombre de projets suivis</p> |
| <p>Contenu Si un producteur ou un groupe de producteurs manifestent leur intérêt pour se diversifier vers une production innovante, il s'agira de les orienter vers un organisme (ou plusieurs) capable de les accompagner dans leurs réflexions : aspects techniques, économiques, logistiques, commerciaux (étude de marché).</p> | <p>Estimation financière A définir selon les modalités retenues et les partenaires mobilisables</p> |
| | <p>Echéancier Long terme</p> |
| | <p>Territoire ciblé MPM</p> |
| <p>Modalités Relai d'information Prise en charge de tout ou partie de l'accompagnement (à estimer en jours de conseil nécessaires)</p> | |
| <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes : AgriEnvironnement : adaptation au changement climatique</p> | |

| Action | Concourir au développement des circuits courts de proximité | A28 |
|-----------------|---|-------------------------|
| Axe stratégique | L'agriculture de proximité, innovante et compétitive répond aux attentes des consommateurs en produits alimentaires de qualité | Priorisation ① ② ③ ④ |
| Enjeu | Rendre accessible à tous types de public une alimentation de qualité et mieux répondre aux attentes des consommateurs en favorisant le développement des circuits courts de proximité | |

| Description | |
|---|--|
| <p>Objectifs Trouver de nouveaux débouchés pour les agriculteurs Augmenter la part d'alimentation en local</p> <p>Contenu Etape 1 : réaliser un état des lieux des productions faites sur le territoire - type de productions, surfaces ou volumes, mode de production - modes et lieux de commercialisation, freins rencontrés sur les lieux de commercialisation - projets et besoins des exploitants Etape 2 : réaliser un état des lieux des circuits courts existants - type, localisation des lieux de vente et fonctionnement - provenance et type de productions - - fréquentation (nombre de consommateurs, provenance) - freins et besoins exprimés par les producteurs impliqués - projets en cours Etape 3 : rechercher des exemples d'actions innovantes en matière de commercialisation et promotion, via les réseaux Terres en Villes, Chambre d'agriculture,... Etape 4 : sur les circuits courts existants, proposer, le cas échéant, des améliorations des systèmes existants, proposer de nouveaux circuits courts (nouveaux emplacements, nouvelles formes,...) <i>Ex : création d'une Halle de producteurs, sur l'exemple des Halles de Terre de Provence (cf fiche A 28a)</i> Etape 5 : diffuser au public la liste des exploitations vendant en direct, des marchés de producteurs et autres lieux de vente en circuits courts (ex : mise à disposition sur le site de l'office du tourisme)0</p> <p>Modalités Diagnostic de l'existant (enquêtes, rencontre d'acteurs), réunions techniques</p> <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes : SDAC : Axe communication A 33a Hors SDAC : Plan climat : fiche 25.3 "Soutenir et développer une agriculture responsable de proximité" Plan climat : fiche 25.2 "Développer les actions de commercialisation et de mise en marché par les circuits courts"</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM (DPEAT, DEE), communes, CA 13</p> <p>Partenaires possibles Autres partenaires (intervenants sur les circuits courts existants)</p> <p>Indicateurs de résultats Réalisation de l'état des lieux Améliorations ou propositions de nouveaux circuits courts</p> <p>Estimation financière L'étape 1 peut se faire lors du diagnostic agricole global (A1)</p> <p>Echéancier Court à moyen terme</p> <p>Territoire ciblé MPM</p> |

| | | |
|------------------------|---|--------------------------------|
| Action | Concourir au développement des circuits courts de proximité : création d'une Halle de producteurs | A28 a |
| Axe stratégique | L'agriculture de proximité, innovante et compétitive répond aux attentes des consommateurs en produits alimentaires de qualité | Priorisation ① ② ③ ④ |
| Enjeu | Rendre accessible à tous types de public une alimentation de qualité et mieux répondre aux attentes des consommateurs en favorisant le développement des circuits courts de proximité | |

| Description | |
|---|---|
| <p>Objectifs Trouver de nouveaux débouchés pour les agriculteurs Augmenter la part d'alimentation en local</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM (DPEAT, DEE), communes, CA 13</p> |
| | <p>Partenaires possibles</p> |
| | <p>Indicateurs de résultats Mise en place d'une Halle</p> |
| <p>Contenu</p> <p>Réfléchir à la mise en place d'une halle de vente en demi-gros (sur l'exemple des Halles de Terre de Provence) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rechercher des sources de financement mobilisables - réfléchir au(x) lieu(x) pertinents : type de lieu (centre-ville, zone commerciale,...) et positionnement sur le territoire - estimer l'ingénierie nécessaire (moyens humains, moyens matériels, financiers,...) - réfléchir aux critères de recrutement des producteurs (ex : provenance : en priorité producteurs sur MPM mais possibilité d'élargir aux producteurs du département ; cahier des charges ;...) | <p>Estimation financière A définir</p> |
| | <p>Echéancier Moyen terme</p> |
| | <p>Territoire ciblé MPM</p> |
| <p>Modalités Etude de faisabilité</p> | |
| <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes : Hors SDAC : Halles de Terre de Provence (CPA)</p> | |

| Action | Favoriser l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux | A29 |
|-----------------|---|-------------------------|
| Axe stratégique | L'agriculture de proximité, innovante et compétitive répond aux attentes des consommateurs en produits alimentaires de qualité | Priorisation ① ② ③ ④ |
| Enjeu | Rendre accessible à tous types de public une alimentation de qualité et mieux répondre aux attentes des consommateurs en favorisant le développement des circuits courts de proximité | |

| Description | |
|--|--|
| <p>Objectifs Trouver de nouveaux débouchés pour les agriculteurs Augmenter la part d'alimentation en local Faciliter l'approvisionnement en produits locaux</p> <p>Contenu Etape 1/ Réunir les acteurs concernés par l'approvisionnement de la restauration collective (<i>restauration scolaire, d'entreprise, santé, social</i>) : - gestionnaires d'établissement, économiste et cuisiniers : recenser leurs besoins (<i>volumes, productions</i>), connaître leur fonctionnement actuel (<i>nombre de repas, type de contrats d'approvisionnement, équipements et matériel disponible,...</i>), savoir s'ils sont prêts à introduire des produits locaux dans leur menu et à quelles conditions (<i>coûts, forme et type de produits</i>) - groupe de producteurs : connaître l'intérêt des producteurs pour servir la restauration collective, identifier les groupes de producteurs ou plate forme d'approvisionnement déjà constitués Etape 2/ Accompagner les établissements dans la rédaction des appels d'offre ou contrat d'approvisionnement pour introduire des produits locaux Etape 3/ Accompagner les producteurs ou groupes de producteurs dans la réponse aux appels d'offre et leur structuration, dans la mise en place de la logistique nécessaire Etape 4/ Prévoir des animations à destination des élèves, des intendants, des cuisiniers (<i>sur le produit brut, les manières de cuisiner, la lutte contre le gaspillage</i>) et prévoir des temps de formation pour le personnel de restauration <u>Rque</u> : Déclinaison possible de l'action pour l'approvisionnement des buffets des évènements organisés sur MPM</p> <p>Modalités Travail d'enquête Accompagnement technique et juridique</p> <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes : Hors SDAC : Observatoire régional de la RHD, Goûtez au 13 (<i>initiative portée par la CA 13, visant l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux</i>)</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM (DPEAT et service des marchés), communes, Région PACA, CG 13, CA 13</p> <p>Partenaires possibles Goûtez au 13, Filière paysanne, autres à définir</p> <p>Indicateurs de résultats Nombre d'établissements contactés Nombres d'établissements se servant en produits locaux suite à l'action</p> <p>Estimation financière A préciser</p> <p>Echéancier Moyen terme</p> <p>Territoire ciblé MPM</p> |

| | | |
|------------------------|---|--------------------------------|
| Action | Favoriser l'approvisionnement des restaurateurs du territoire de MPM en produits locaux | A30 |
| Axe stratégique | L'agriculture de proximité, innovante et compétitive répond aux attentes des consommateurs en produits alimentaires de qualité | Priorisation ① ② ③ ④ |
| Enjeu | Rendre accessible à tous types de public une alimentation de qualité et mieux répondre aux attentes des consommateurs en favorisant le développement des circuits courts de proximité | |

| Description | |
|--|---|
| <p>Objectifs Trouver de nouveaux débouchés pour les agriculteurs Faire connaître les productions du territoire</p> <p>Contenu Chercher des expériences sur d'autres territoires mettant en avant l'utilisation de produits locaux ou de produits frais (ex : Label "Des produits d'ici, cuisinés ici" mis en place en Ile de France, label national "Vignobles et découverte" mis en place sur la CPA, "Les tables du 13" mis en place sur le département) Communiquer auprès des restaurateurs et des consommateurs sur les labels existants Etudier les conditions de la mise en place d'une signalétique des produits locaux sur les cartes des restaurants et/ou du développement d'un label</p> <p>Modalités Etude, enquêtes</p> <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes :</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM (DPEAT), Communes, CA 13</p> <p>Partenaires possibles Offices de tourisme, autres partenaires à définir</p> <p>Indicateurs de résultats Nombre de restaurants utilisant des produits locaux et le mettant en avant</p> <p>Estimation financière A définir</p> <p>Echéancier Long terme</p> <p>Territoire ciblé MPM</p> |

| | | |
|------------------------|---|--------------------------------|
| Action | Accompagner la promotion de l'agriculture vers plus de valeur ajoutée en soutenant les filières de qualité (agriculture biologique, AOC,...) | A31 |
| Axe stratégique | L'agriculture de proximité, innovante et compétitive répond aux attentes des consommateurs en produits alimentaires de qualité | Priorisation ① ② ③ ④ |
| Enjeu | Aller vers une meilleure valorisation des productions et encourager les démarches innovantes | |

| Description | |
|---|---|
| <p>Objectifs Encourager les exploitants à s'engager dans des démarches de qualité Permettre une meilleure reconnaissance des productions locales auprès des consommateurs</p> <p>Contenu Recenser les différents labels existants sur MPM, les conditions d'accès et le nombre d'agriculteurs actuellement concernés Recenser les structures capables d'accompagner les exploitants dans leurs projets d'engagement (accompagnement administratif et technique) et aiguiller les agriculteurs vers ces structures Encourager les animations à destination du grand public permettant la découverte des filières de qualité (ex : fête des vins à Cassis)</p> <p>Modalités recensement lors du diagnostic global réunions, animation soutien logistique et/ou financier</p> <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes : Cette action peut être l'occasion d'une communication vers le public sur les signes de qualité existants sur MPM, leur signification et les lieux où ils pourront trouver les productions correspondantes</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM, CA 13</p> <p>Partenaires possibles Syndicat de producteurs, Agribio 13,...</p> <p>Indicateurs de résultats Nombre d'agriculteurs s'engageant dans ces démarches Nombre d'animations organisées</p> <p>Estimation financière Recensement lors du diag global Réunion, animation : appui logistique</p> <p>Echéancier Court à moyen terme</p> <p>Territoire ciblé MPM</p> |

3.5 Axe 5 : Les acteurs du territoire sont sensibilisés à l'agriculture et à ses enjeux par une bonne communication

Les espaces agricoles et les agriculteurs du territoire remplissent de nombreux rôles qui sont peu ou mal connus du public.

Le développement de l'agriculture sera facilité par les échanges que pourront avoir les agriculteurs avec les autres acteurs du territoire (partenaires institutionnels, collectivités, professionnels, usagers, habitants,...) sur leur métier, sur ce que représente l'agriculture, sur sa diversité... Recréer un lien social, susciter des échanges, faire émerger des projets,... les intérêts sont nombreux pour les agriculteurs, comme pour les acteurs du territoire.

Enjeux proposés

Enjeu 1 : Aller vers une meilleure connaissance de l'agriculture par le public en mettant en exergue la grande diversité des productions faites sur le territoire communautaire (gamme complète de productions)

Enjeu 2 : Sensibiliser les usagers du territoire aux pratiques agricoles

Enjeu 3 : Encourager un développement des échanges entre les agriculteurs et les autres acteurs du territoire (environnementalistes, professionnels comme les restaurateurs,...)

Actions proposées

| Enjeu | Ref | Titre | Niveau de priorité |
|-------|------|--|---------------------|
| 1 | A32 | Elaborer des supports de communication et identifier des circuits de diffusion pour faire connaître l'agriculture | 3 |
| 1 | A33 | Favoriser la découverte et l'accès aux produits et paysages agricoles | 2 |
| 1 | A33a | Favoriser la découverte et l'accès aux produits et paysages agricoles par la diffusion des lieux de vente en circuits courts | 2 |
| 1 | A33b | Favoriser la découverte et l'accès aux produits et paysages agricoles par l'organisation d'évènements grand public autour de l'agriculture | 1 Opérationnelle |
| 1 | A33c | Favoriser la découverte et l'accès aux produits et paysages agricoles par la mise en place de circuits de découverte | 2 |
| 1 | A34 | Aller vers la mise en place d'une maison de l'agriculture, lieu d'échanges et de découverte de l'agriculture ouvert au public | 4 |
| 2 | A35 | Favoriser un usage partagé du territoire par une signalétique adaptée | 3 |
| 3 | A36 | Participer aux réflexions sur l'agriculture en milieu périurbain dans le cadre de l'adhésion à Terres en villes | 1 Opérationnelle |
| 3 | A37 | Mettre en place des groupes d'échanges réunissant la profession agricole et d'autres acteurs du territoire | 2 |

| Action | Elaborer des supports de communication et identifier des circuits de diffusion pour faire connaître l'agriculture | A32 |
|-----------------|---|--------------------------------|
| Axe stratégique | Les acteurs du territoire sont sensibilisés à l'agriculture et à ses enjeux par une bonne communication | Priorisation ① ② ③ ④ |
| Enjeu | Aller vers une meilleure connaissance de l'agriculture par le public en mettant en exergue la grande diversité des productions faites sur le territoire communautaire (gamme complète de productions) | |

| Description | |
|---|---|
| <p>Objectifs Rendre visible l'agriculture du territoire : établir un plan de communication autour de l'agriculture</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM Direction communication, direction voirie, CA</p> |
| <p>Contenu Déterminer le/les public/s ciblé/s (scolaire, habitants, touriste...) Déterminer les éléments sur lesquels sensibiliser ce public Réfléchir à des supports de communication adaptés (signalétique, plaquette, journal de MPM, site internet,...) Ex : document distribué au colloque sur l'agriculture organisé en 2013 par MPM, guide "saveurs et senteurs du Pays d'Aix" diffusé par l'Office du tourisme d'Aix, signalétique mise en place aux entrées de Cassis,...</p> | <p>Partenaires possibles Syndicat de producteurs, offices du tourisme</p> <p>Indicateurs de résultats Supports élaborés Retours du public</p> <p>Estimation financière A définir en fonction des supports envisagés</p> <p>Echéancier Supports déjà réalisés de façon ponctuelle</p> <p>Territoire ciblé MPM</p> |
| <p>Modalités Réalisation d'un plan de communication sur l'agriculture</p> | |
| <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes :</p> | |

| | | |
|------------------------|---|--------------------------------|
| Action | Favoriser la découverte et l'accès aux produits et paysages agricoles | A33 |
| Axe stratégique | Les acteurs du territoire sont sensibilisés à l'agriculture et à ses enjeux par une bonne communication | Priorisation ① ② ③ ④ |
| Enjeu | Aller vers une meilleure connaissance de l'agriculture par le public en mettant en exergue la grande diversité des productions faites sur le territoire communautaire (gamme complète de productions) | |

| Description | |
|--|--|
| <p>Objectifs Faciliter l'accès des consommateurs aux productions locales Faire découvrir au public le territoire agricole Mettre en valeur l'agriculture du territoire Favoriser les échanges entre le public et les agriculteurs</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM, CA, Région PACA, Commune,CG</p> |
| <p>Contenu Développer des actions pérennes ou ponctuelles qui permettront au public (locaux, touristes,...) de découvrir les productions faites sur le territoire, les savoir-faires, les paysages, d'accéder aux productions</p> | <p>Partenaires possibles Offices du tourisme, Syndicats de producteurs, Paniers fraîcheurs, Filière Paysanne, Paniers marseillais,...</p> |
| <p>Modalités Appui logistique, financier Promotion ... (Cf déclinaison par sous actions)</p> | <p>Indicateurs de résultats Outils ou animations mis en place</p> |
| <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes :</p> | <p>Estimation financière A définir par sous actions</p> |
| | <p>Echéancier Moyen à long terme</p> |
| | <p>Territoire ciblé MPM</p> |

| | | |
|------------------------|---|--------------------------------|
| Action | Favoriser la découverte et l'accès aux produits et paysages agricoles par la diffusion des lieux de vente en circuits courts | A33a |
| Axe stratégique | Les acteurs du territoire sont sensibilisés à l'agriculture et à ses enjeux par une bonne communication | Priorisation ① ② ③ ④ |
| Enjeu | Aller vers une meilleure connaissance de l'agriculture par le public en mettant en exergue la grande diversité des productions faites sur le territoire communautaire (gamme complète de productions) | |

| Description | |
|--|---|
| <p>Objectifs Faciliter l'accès des consommateurs aux productions locales</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM, CA, Région PACA, CG</p> |
| <p>Contenu Diffuser les lieux de vente en circuits courts : 1/ recenser les exploitations vendant en direct leurs productions (type de production, horaires, mode de vente), recenser les circuits courts présents sur le territoire (marchés de producteurs, paniers,...) 2/ établir une cartographie de ces lieux de vente 3/ identifier les circuits de diffusion de cette cartographie (site internet, offices de tourisme,...) et la diffuser Ex : Guide des foires et marchés du 13, édité par la CA 13 et outil « Les producteurs en 3 clics » disponible sur le site de la CA13</p> | <p>Partenaires possibles Offices du tourisme, Bienvenue à la ferme, Paniers Fraîcheurs, Filière Paysanne, Paniers marseillais, Bienvenue à la ferme, ADEAR,...</p> <p>Indicateurs de résultats Mise en place de la cartographie des points de vente Nombre de consommateurs touchés</p> <p>Estimation financière A définir</p> <p>Echéancier Moyen terme</p> <p>Territoire ciblé MPM</p> |
| <p>Modalités 1/ recensement : cf action Axe Economie A 28a</p> | |
| <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes : SDAC : Axe économie A 28a Hors SDAC : observatoire des circuits courts menés par la Région PACA et ses partenaires</p> | |

| | | |
|------------------------|---|--------------------------------|
| Action | Favoriser la découverte et l'accès aux produits et paysages agricoles par l'organisation d'évènements grand public autour de l'agriculture | A33b |
| Axe stratégique | Les acteurs du territoire sont sensibilisés à l'agriculture et à ses enjeux par une bonne communication | Priorisation ① ② ③ ④ |
| Enjeu | Aller vers une meilleure connaissance de l'agriculture par le public en mettant en exergue la grande diversité des productions faites sur le territoire communautaire (gamme complète de productions) | |

| Description | |
|---|---|
| <p>Objectifs Mettre en valeur l'agriculture du territoire Favoriser les échanges entre le public et les agriculteurs</p> <p>Contenu Organiser des évènements autour de l'agriculture permettant la découverte des productions et la rencontre des agriculteurs - ex : fête des vins à Cassis, Terroir 13 organisé au CG, Terroir des Alpilles organisé à St Rémy de Provence</p> <p>Modalités Appui logistique, financier Promotion de l'évènement</p> <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes :</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM, CA, communes</p> <p>Partenaires possibles Office du tourisme, Syndicats de producteurs</p> <p>Indicateurs de résultats Nombre d'évènement mis en place ou aidés Nombre de participants</p> <p>Estimation financière A définir en fonction des évènements</p> <p>Echéancier Court à moyen terme En cours pour la fête des vins de Cassis</p> <p>Territoire ciblé MPM</p> |

| | | |
|------------------------|---|--------------------------------|
| Action | Favoriser la découverte et l'accès aux produits et paysages agricoles par la mise en place de circuits de découverte | A33c |
| Axe stratégique | Les acteurs du territoire sont sensibilisés à l'agriculture et à ses enjeux par une bonne communication | Priorisation ① ② ③ ④ |
| Enjeu | Aller vers une meilleure connaissance de l'agriculture par le public en mettant en exergue la grande diversité des productions faites sur le territoire communautaire (gamme complète de productions) | |

| Description | |
|---|--|
| <p>Objectifs Faire découvrir au public le territoire agricole</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM, CA, communes</p> |
| <p>Contenu Mettre en place des circuits de découverte des paysages agricoles : -Rechercher les expériences menées sur d'autres territoires ou à d'autres échelles (ex : Route des vins Provence portée par la Chambre régionale d'agriculture de PACA, sentier vigneron proposés par le comité départemental 13 de la FFRandonnée,...) - Identifier les thématiques, lieux et points de vue intéressants sur MPM - Identifier des agriculteurs qui peuvent, sur ce tracé, recevoir du public (visite d'exploitation, lieux de ventes, hébergements) - Déterminer les modalités de mise en place (territoire ciblé, mode de déplacement visé, thématiques, signalétique éventuelle,...) - Mettre en place un support permettant de guider le visiteur (info utiles, éléments d'explication, d'histoire, de lecture du paysage,...) - Identifier les circuits de diffusion</p> | <p>Partenaires possibles Office du tourisme, Bienvenue à la ferme, Syndicats de producteurs</p> <p>Indicateurs de résultats Circuits mis en place Nombre d'utilisateurs</p> <p>Estimation financière A définir en fonction des événements</p> <p>Echéancier Moyen à long terme</p> |
| <p>Modalités Etude de faisabilité</p> | <p>Territoire ciblé MPM</p> |
| Interactions avec d'autres actions, d'autres axes : | |

| | | |
|------------------------|---|--------------------------------|
| Action | Aller vers la mise en place d'une maison de l'agriculture, lieu d'échanges et de découverte de l'agriculture ouvert au public | A34 |
| Axe stratégique | Les acteurs du territoire sont sensibilisés à l'agriculture et à ses enjeux par une bonne communication | Priorisation ① ② ③ ④ |
| Enjeu | Aller vers une meilleure connaissance de l'agriculture par le public en mettant en exergue la grande diversité des productions faites sur le territoire communautaire (gamme complète de productions) | |

| Description | |
|---|--|
| <p>Objectifs Disposer d'une vitrine du territoire agricole Faire connaître au public l'agriculture du territoire, sa diversité</p> | <p>Partenaires institutionnels CR, MPM</p> |
| <p>Contenu Rechercher des expériences similaires sur d'autres territoires Ex : maisons de Pays ou points de vente collectif du département 04 Définir les éléments à présenter dans une maison de l'agriculture : - Eléments de connaissance (productions faites sur le territoire, description des savoirs-faires, rôles de l'agriculture,...) - Point de vente ou point de commande de produits,... - Idées d'animations ou d'ateliers à mettre en place Réfléchir au portage du projet (groupe de producteurs, collectivités,...) Réfléchir à la localisation de ce lieu et à sa configuration - Lieu unique, ou adossement à un lieu existant - Position sur le territoire Réfléchir aux moyens nécessaires pour la mise en place de ce lieu (budget, ingénierie pour la mise en place et le fonctionnement du projet)</p> | <p>Partenaires possibles Office de tourisme</p> |
| <p>Modalités Etude de faisabilité</p> | <p>Indicateurs de résultats Mise en place d'une maison de l'agriculture</p> |
| <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes : Hors SDAC : liens avec le développement du tourisme (accueil des touristes, notamment des croisiéristes)</p> | <p>Estimation financière A définir</p> |
| | <p>Echéancier Long terme</p> |
| | <p>Territoire ciblé Centralité de Marseille à privilégier</p> |

| | | |
|------------------------|---|---------------------|
| Action | Favoriser un usage partagé du territoire par une signalétique adaptée | A35 |
| Axe stratégique | Les acteurs du territoire sont sensibilisés à l'agriculture et à ses enjeux par une bonne communication | Priorisation |
| Enjeu | Sensibiliser les usagers du territoire aux pratiques agricoles | ① ② ③ ④ |

| Description | |
|--|--|
| <p>Objectifs Informer les usagers du territoire sur les pratiques agricoles et les comportements à adopter pour une bonne cohabitation</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM services communication et voirie, CA 13</p> |
| <p>Contenu Déterminer les points de vigilance pour une utilisation partagée du territoire (ex : comportement à avoir à proximité d'un troupeau, respect des chemins d'exploitation,...) Déterminer les usagers ciblés (Ex : les randonneurs, les chasseurs, les habitants, les VTTistes,...) Déterminer les lieux où mettre en place cette signalétique ou les canaux de diffusion</p> | <p>Partenaires possibles Syndicats de producteurs</p> <p>Indicateurs de résultats Mise en place de la signalétique</p> <p>Estimation financière A définir</p> <p>Echéancier Moyen-long terme</p> <p>Territoire ciblé MPM</p> |
| <p>Modalités Etude Ingénierie</p> | |
| Interactions avec d'autres actions, d'autres axes : | |

| | | |
|------------------------|--|--------------------------------|
| Action | Participer aux réflexions sur l'agriculture en milieu périurbain dans le cadre de l'adhésion à Terres en villes | A36 |
| Axe stratégique | Les acteurs du territoire sont sensibilisés à l'agriculture et à ses enjeux par une bonne communication | Priorisation ① ② ③ ④ |
| Enjeu | Encourager un développement des échanges entre les agriculteurs et les autres acteurs du territoire (environnementalistes, professionnels comme les restaurateurs,...) | |

| Description | |
|---|--|
| <p>Objectifs Profiter d'un réseau national pour rechercher des solutions innovantes Développer des actions en s'appuyant sur les expériences menées sur d'autres territoires Participer aux débats ayant trait à l'agriculture périurbaine au niveau national voire européen</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM, CA13, Terres en villes</p> |
| | <p>Partenaires possibles</p> |
| <p>Contenu Participation aux réflexions lors des réunions, des séminaires, proposition de thèmes de travail ou alimentation des débats, voire mise en place d'expérimentations</p> | <p>Indicateurs de résultats Actes des séminaires, guides et fiches produits</p> |
| | <p>Estimation financière 7 500 €/an</p> |
| | <p>Echéancier en cours (démarrage 2013)</p> |
| | <p>Territoire ciblé MPM</p> |
| <p>Modalités Réunions techniques, assemblées générales, colloques</p> | |
| <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes :</p> | |

| | | |
|------------------------|--|--------------------------------|
| Action | Mettre en place des groupes d'échanges réunissant la profession agricole et d'autres acteurs du territoire | A37 |
| Axe stratégique | Les acteurs du territoire sont sensibilisés à l'agriculture et à ses enjeux par une bonne communication | Priorisation ① ② ③ ④ |
| Enjeu | Encourager un développement des échanges entre les agriculteurs et les autres acteurs du territoire (environnementalistes, professionnels comme les restaurateurs,...) | |

| Description | |
|--|--|
| <p>Objectifs Permettre à différents acteurs d'échanger entre eux pour mieux se connaître et favoriser l'émergence de projet</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM, CA</p> |
| <p>Contenu Cibler des thématiques (agro écologie, approvisionnement en local, fonctionnement de l'agriculture,...) Définir le public ciblé (agriculteurs, élus et techniciens des collectivités, experts, associations, Conservatoire du littoral, PN des Calanques,...) Définir les modalités de ces rencontres (préparation, période, fréquence, forme, objectifs, intervenants...) Prévoir en fonction des thèmes et de l'intérêt des participants une visite d'exploitation pour approfondir ou illustrer les échanges Ex : colloque sur l'agriculture organisé par MPM en 2013</p> | <p>Partenaires possibles Acteurs à définir selon les thématiques retenues</p> <p>Indicateurs de résultats Nombre de groupes d'échanges, réunions ou colloques organisés</p> <p>Estimation financière A définir en fonction des projets</p> <p>Echéancier Moyen terme (déjà réalisé en 2013)</p> <p>Territoire ciblé MPM</p> |
| <p>Modalités Réunions techniques pour la définition des thématiques et public Ingénierie pour le montage de ces groupes d'échanges</p> | |
| <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes :</p> | |

3.6 Autres actions

| | | |
|------------------------|---|--------------------------------|
| Action | Mettre en place un comité de suivi du SDAC | A38 |
| Axe stratégique | Hors axes | Priorisation ① ② ③ ④ |
| Enjeu | Hors enjeux | |

| Description | |
|---|---|
| <p>Objectifs Suivre et faire évoluer le SDAC</p> <p>Contenu Déterminer des indicateurs de suivi Conduire les actions Définir une programmation annuelle Elaborer un compte rendu annuel Voir comment faire évoluer le SDAC vers un acte d'engagement</p> <p>Modalités Constitution d'un comité de suivi Réunions techniques de préparation Réunions du comité de suivi</p> <p>Interactions avec d'autres actions, d'autres axes :</p> | <p>Partenaires institutionnels MPM, CA 13</p> <p>Partenaires possibles autres membres à définir</p> <p>Indicateurs de résultats Actions mises en place Validation des indicateurs</p> <p>Estimation financière 0 €</p> <p>Echéancier Dès validation du SDAC</p> <p>Territoire ciblé MPM</p> |

4 Etapes de validation de la démarche

Les axes et enjeux décrits dans ce document ont été présentés au comité de pilotage du Schéma Directeur Agricole Communautaire le 13 mai 2013 et validés par une **délibération du conseil communautaire le 21 février 2014**. Une présentation des fiches actions a eu lieu lors des comités de pilotage du 19 novembre 2013 et du 17 février 2014.

Le comité de pilotage du 4 décembre 2014 a priorisé les actions pour l'exercice 2015-2019 et validé la phase 2 du SDAC.

Le SDAC finalisé est proposé à la délibération du conseil communautaire du 3 juillet 2015.

La poursuite de la démarche doit s'opérer dans le cadre de la mise en œuvre des fiches actions avec l'ensemble des partenaires institutionnels.